

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 31 mars 2017**

**I - Pôle Administration générale**

*Secrétariat Général*

- 1.1 - Détermination du nombre d'adjoints au maire
- 1.2 - Election du 10<sup>ème</sup> adjoint au maire
- 1.3 - Désignation de délégués au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

*Juridique, Marchés Publics*

- 1.4 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un kiosque à journaux, Rond-Point du Souvenir Français à La Garenne-Colombes
- 1.5 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'une crèche sur l'îlot S11

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

- 2.1 - Rapport commun :
  - Compte de gestion et compte administratif Ville 2016
  - Compte de gestion et compte administratif ZAC 2016
  - Compte de gestion et compte administratif Parkings 2016

*Ressources Humaines*

- 2.2 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Adjoints de Quartier et des Conseillers Municipaux délégués
- 2.3 - Personnel communal - Convention d'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels
- 2.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

**III - Pôle Services à la population**

*Actions Sociales et Familiales*

- 3.1 - Convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour les crèches collectives Verdun, Bonnin, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la Crèche familiale, le multi-accueil Monique Mangeard et la halte-garderie Joffre
- 3.2 - Règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports**

- 4.1 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « La Garenne Jeunesse »
- 4.2 - Rapport commun - Conventions d'objectifs pour la période 2017-2019
  - entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes »
  - entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Cercle des Arts Plastiques »
  - entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes »
- 4.3 - Modification et ajout de tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2017-2018
- 4.4 - Ajout et modification de tarifs relatifs à la mise à disposition du Théâtre de la salle d'honneur

**V - Pôle Services Techniques**

*Aménagement urbain*

- 5.1 - Quartier des Champs-Philippe - Approbation de la Charte EcoQuartier

5.2 - Acquisition des lots 17 (un appartement) et 96 (une cave) dépendant de la copropriété sise 83 rue Médéric dans le cadre de la succession Mohammed Terki sous administration de la DNID

5.3 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 67 (1 appartement), 17 (1 appartement) et 96 (1 cave) dépendant de la copropriété du 83 rue Médéric, des lots 4 (1 appartement) et 32 (1 cave) dépendant de la copropriété du 3 rue des Champs-Philippe

5.4 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

## **VI - Divers**

6.1 - Projet de territoire

6.2 - Décisions

6.3 - Remerciements

6.4 - Questions orales

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 01, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, nous allons donc débiter cette séance.

Il y a une sorte d'émotion à la tribune, parce que M. Hervo a échangé sa place avec M. De Boutray. On ne sait pas pourquoi. C'est l'objet de la discussion de fond.

Je vais donner lecture des délégations de pouvoir. M. Pinta va arriver après sa consultation. En attendant, c'est M. Butet qui a sa délégation. Mme De Bellabre donne délégation à M. Dransart, Mme Caullery à M. Zacaropoulos, M. Citerne à Mme Legendre, Mme Michelet à Mme Bordet, Mme Gamblin à M. Dagrass, Mme Da Silva à M. Robail, Mme Luciot à Mme Paillard, M. Autain à Mme Routier, M. Martin-Chauffier à M. Grenard. Voilà pour la lecture des délégations de vote.

Nous devons élire un secrétaire de séance. M. Dubois est candidat.

Pas d'autres candidats ?

M. Dubois est secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 31 mars 2017**

#### **M. le Maire**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars. Avez-vous des questions, des réclamations, des suggestions ? Aucune.

Dois-je considérer qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

## **I - Pôle Administration générale**

### **Secrétariat Général**

#### **1.1 - Détermination du nombre d'adjoints au maire**

##### **M. le Maire**

Le point n° 1 appelle la première délibération. Il s'agit de la détermination du nombre d'adjoints au Maire. Je vous propose de créer un dixième poste d'adjoint au Maire. Comme vous le savez, nous avions à un moment 10 adjoints. Nous l'avions fixé à 9 en date du 2 février suite à la vacance d'un poste. Je vous propose de recréer ce dixième poste.

Avez-vous des remarques, des questions, des objections ? Non. On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

#### **1.2 - Election du 10<sup>ème</sup> adjoint au maire**

##### **M. le Maire**

Il nous revient de pourvoir ce dixième poste d'adjoint au Maire. J'ai reçu la candidature de M. Arnaud Robail.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Conway, êtes-vous candidat ?

##### **M. Conway**

Non, j'ai juste une remarque préalable au vote.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

Avec la candidature que vous proposez, la parité homme/femme n'est plus du tout respectée au sein de votre majorité. Auparavant, sur 11 adjoints, dont un adjoint de quartier, il y avait 5 femmes. Maintenant, sur 12 adjoints, dont deux adjoints de quartier, il n'y a plus que 4 femmes. Nous vous invitons à réfléchir à ce qu'illustre cet état de fait.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, j'ai bien noté, mais M. Robail n'est pas encore élu.

Y a-t-il d'autres candidats ?

J'aurais pensé, dès lors que vous pensiez qu'il fallait respecter la parité, que vous auriez présenté une candidate. Je note que ce n'est pas le cas, puisque dans votre liste, il n'y a pas de parité. Vous êtes deux hommes.

Nous allons passer au vote. Vous savez que, formellement, nous devons voter à bulletin secret. Nous allons voter à bulletin secret, il n'y a pas de raison.

Des petits bulletins sont déposés sur vos bureaux. Je vous invite à noter soit Arnaud Robail, ou Robail tout court – il ne vous en voudra pas –, soit blanc, soit toute inscription possible, car vous êtes libres de noter ce que vous souhaitez.

Nous considérons que le nom de famille du candidat suffit, et il ne prend pas deux L, E.

Chacun a noté. Je rappelle que les délégataires de droit de vote votent deux fois, mais je les rappellerai.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

J'appelle le secrétaire de séance pour le dépouillement du scrutin. Au travail, Monsieur Dubois.

Qui veut assister M. Dubois ?

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel, vous êtes la bienvenue. Merci de vous dévouer.

Allez-y, vous savez comment faire, vous êtes spécialistes tous les deux. Vous comptez les bulletins de vote.

*(M. Dubois et M<sup>lle</sup> Naturel procèdent au décompte des bulletins de vote (35) puis à leur dépouillement.)*

4 blancs et 31 pour Robail.

Merci infiniment, Monsieur. Merci, Madame.

Je donne lecture des résultats du scrutin. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35, à déduire des bulletins blancs et nuls, 4. Nombre de suffrages exprimés : 31. La majorité absolue étant à 16. Ont obtenu : M. Robail, 31 voix. Je déclare donc Arnaud Robail élu adjoint au Maire de La Garenne-Colombes.

Bravo !

*(Applaudissements.)*

Monsieur Robail, approchez-vous.

J'annonce que M. Robail garde sa délégation actuelle qui va prendre de l'importance, puisqu'il sera chargé d'un projet extrêmement central et structurant de dématérialisation de l'administration communale.

*(M. Robail s'avance vers la tribune où M. le Maire lui remet l'écharpe tricolore.)*

On peut l'applaudir.

*(Applaudissements.)*

Bravo, Monsieur Robail, toutes mes félicitations. Je vois que vous voulez dire quelques mots. Avec plaisir.

On note la présence d'ailleurs de Christian Robail dans l'assemblée, votre père, qui fut premier adjoint de La Garenne-Colombes.

*(Applaudissements. M. Robail retourne à sa place.)*

**M. Robail**

Je serai bref.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la toute première fois dans ma fonction de Maire adjoint. Tout d'abord, je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder.

Je voudrais juste vous dire quelques mots sur les deux principales missions que vous m'avez confiées. Tout d'abord, la SEM. Vous m'avez proposé et j'ai donc été élu à la présidence de cet établissement public il y a presque 3 mois. Je peux vous affirmer que je m'implique pleinement chaque jour avec mon équipe composée de 9 collaborateurs pour répondre au mieux à toutes les problématiques des Garennois qui occupent nos 270 logements et bientôt 273. Vous pouvez compter sur nous et sur les administrateurs qui sont présents

ici pour gérer et développer au mieux notre patrimoine communal. Je tenais aussi à saluer l'investissement et la disponibilité de mon collègue Laurent avec lequel je travaille en étroite collaboration sur toutes ces problématiques.

Ma deuxième mission, à travers la délégation « technologies de l'information et de la communication », sera d'accélérer notre projet global de dématérialisation, une dématérialisation que l'équipe majoritaire souhaite progressive et efficace. Elle se fera à notre niveau, mes chers collègues, avec la dématérialisation du Conseil municipal, au niveau des Garennois avec la GRC (gestion et relation citoyenne), et enfin au niveau de l'administration avec la GED (gestion électronique de documents). J'y vois 4 enjeux importants pour notre Ville : une accélération des délais de réponse aux administrés, une amélioration de la traçabilité des documents, une réduction globale de nos coûts de traitement, et enfin un soutien non négligeable au développement durable.

Pour conclure et, exceptionnellement, permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de me tourner vers les personnes du public, mon père, adjoint au Maire, venu assister ce soir à notre Conseil. Je pense que personne n'ignore la nature de la relation qui nous lie. Je voulais simplement lui rendre hommage et le remercier, non seulement pour ses 49 années d'engagement au service de notre Ville et de ses administrés, mais aussi et surtout pour m'avoir donné le goût de la chose publique qui rythme depuis quelques années déjà ma vie du matin très tôt jusque très tard le soir à La Garenne. En le côtoyant toutes ces années dans ses fonctions, j'ai appris que lorsqu'on est au service de ses concitoyens, et à quelque niveau que ce soit, 3 traits de caractère sont indispensables pour mener à bien ses missions : l'honnêteté, l'humilité et la gentillesse.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

#### **M. le Maire**

Ce sont 3 qualités que vous partagez évidemment avec votre père. Je vous félicite encore une fois. Je crois que l'assemblée a été assez claire dans l'expression de ses félicitations, et j'en suis très heureux.

Nous allons continuer l'ordre du jour. Le point suivant appelle la désignation de délégués au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

### **1.3 - Désignation de délégués au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole**

#### **M. le Maire**

C'est un vieux sujet. Vous vous en souvenez les uns et les autres. Il se trouve qu'il y a une réunion des deux organisations, Autolib' d'un côté et Vélib' de l'autre. Il nous faut désormais, dès lors qu'il y a ce rapprochement, représenter la Ville de La Garenne à la fois avec un titulaire et un suppléant pour les deux activités Autolib' et Vélib'. Jean-François Dransart et Geneviève Gaillabaud se partageaient le travail dans le passé sur les deux activités. Je vous propose de garder ce couple gagnant en proposant Geneviève Gaillabaud comme titulaire et Jean-François Dransart comme suppléant pour nous représenter.

Y a-t-il d'autres candidats ou des commentaires ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

#### **M. Champion**

C'était une question, profitant de cette fusion, de savoir où cela en était plutôt sur l'Autolib' que le Vélib', sur ce qu'on peut lire dans la presse sur les relations entre les communes et ce syndicat.

#### **M. le Maire**

Il y a deux choses assurément. Sur Autolib', l'organisation fonctionne d'une manière satisfaisante au plan technique. J'ai eu la directrice générale des services du syndicat tout à l'heure au téléphone sur Vélib', mais (*inaudible\**) Autolib'. L'inquiétude – actuellement, vous avez des collectivités territoriales membres du syndicat – réside dans le déficit qui est affiché par Bolloré, puisqu'on nous annonce, selon les mois, un déficit de plusieurs dizaines de millions d'euros qui est en cours, m'a-t-on expliqué, de discussions et négociations, puisque le calcul de ce déficit est un peu complexe. On parle d'un déficit en fin de contrat, pas immédiatement.

Aujourd'hui, le travail du syndicat consiste à préciser ce déficit, qui n'est pas aujourd'hui communément accepté entre le syndicat lui-même et le contractant, et à déterminer les manières de le résoudre, en particulier par probablement une amélioration du service, peut-être une augmentation du paiement des usagers, etc.

Sur Vélib', la situation est un peu plus nouvelle, puisque comme vous le savez, l'appel d'offres a été conclu. Decaux, qui possédait le contrat initial passé dans les conditions historiques que vous savez liées à la publicité, a perdu ce contrat. Ce contrat a été attaqué par Decaux en référé ; Decaux a perdu. Aujourd'hui, le contrat a été attribué à...

#### **Mme Courty**

Smoovengo. C'est un consortium.

#### **M. le Maire**

La question est désormais de savoir si nous voulons des stations et combien. La question est de savoir quels sont les éléments précis techniques du contrat. Nous n'avons pas toutes les précisions et les raisons liées au secret d'affaires.

*(M. Pinta entre en séance à 20 heures 16.)*

Il y a eu une procédure judiciaire, encore en cours, avant la juridiction de fond. J'ai été surpris d'apprendre que même une collectivité territoriale ne pouvait avoir accès à la totalité des annexes du contrat. Il se trouve que la position des villes va probablement être améliorée par une décision de la Métropole du Grand Paris d'abonder la participation des villes de manière à réduire la participation des

viles qui sera calculée par station. On parle actuellement – les négociations sont en cours – de 8 000 à 10 000 € qui resteraient finalement à la charge des communes par station. Je vous rappelle qu'il y a un an, quand on a commencé à parler du contrat, on parlait de 36 000 €. Comment a été rendue possible cette réduction du coût direct à la charge des villes ? À la fois par le contrat lui-même, l'appel d'offres, et par la participation de la Métropole du Grand Paris.

Reste à résoudre un certain nombre d'inconnues qui sont en cours de discussion manifestement, en particulier sur la gestion des vélos cassés. Je crois que c'est l'article 6 du contrat, de mémoire, qui prévoit un mécanisme un peu complexe de prise en charge des vélos cassés. Dans l'ancien contrat Vélib', cette question absolument clé n'avait pas été correctement traitée, me semble-t-il, puisque selon les chiffres qui nous parvenaient, on pouvait considérer que 80 à 100 % des vélos, tous les ans, étaient cassés. C'est un chiffre statistique, donc un vélo pouvait être cassé deux fois, ce qui amenait à 100 %. C'est un chiffre considérable. Vous imaginez les conséquences en matière de coût. Un élément est prévu dans ce contrat qui permet de garantir aux villes de ne pas avoir à couvrir cette somme importante.

Sachez que nous sommes en discussion avec le syndicat pour avoir des éléments très précis, mais on se dirige vers, si la Ville de La Garenne venait à y participer, vers 4 à 5 stations, vers environ 10 000 € par station de coût annuel et vers une installation physique des stations, c'est-à-dire le génie civil, entre l'automne prochain et l'automne suivant.

Voilà les éléments dont je dispose aujourd'hui. Evidemment, Geneviève Gaillabaud et Jean-François Dransart, si vous les désignez, nous feront des retours réguliers de cette affaire. Je propose qu'au prochain Conseil municipal, on fasse un point le plus clair possible sur le contrat Vélib' et ce que l'on vous propose, parce que je pense qu'on aura eu quelques renseignements supplémentaires.

La Ville de Paris, évidemment, a un rôle clé, parce qu'ils ont un poids évident dans l'économie générale du projet, et a peut-être été un peu non habituée à partager les informations. Les choses vont beaucoup mieux aujourd'hui, je veux absolument le préciser. C'est vrai qu'au début, cela a été compliqué pour nous d'avoir les informations. Nos représentants aux différentes réunions, Jean-François et Geneviève, nous racontaient qu'ils arrivaient aux réunions, aucun document n'était distribué, on leur projetait un PowerPoint lointain des tableaux à toute vitesse et ils repartaient sans rien. C'était un peu spécial, comme présentation. Il y a eu un mouvement des élus municipaux, y compris des maires, de « râlerie » généralisée, ce qui fait que cette mauvaise humeur exprimée fait que nous commençons à avoir réellement des informations, et nous vous les délivrerons au prochain Conseil municipal, car je pense que l'on sera en état de vous donner quelque chose.

Monsieur Conway.

#### **M. Conway**

J'espère que ce point sera abordé dans la prochaine commission voirie de manière à ce que l'on puisse aller vraiment dans le détail avant d'être engagés sur 4 ou 5 stations, alors que cette expérience dans les villes, après plusieurs années, il y a des retours mitigés sur l'utilisation effective de ces stations. Je souhaiterais que ce soit abordé avant que l'on soit engagé fermement dedans.

#### **M. le Maire**

D'accord. Je ne qualifierais pas le retour de mitigé. Il est plutôt enthousiaste de la part des villes qui ont Vélib'. C'est une des difficultés qu'ont rencontrées un certain nombre de villes qui ont déjà le Vélib' parce qu'elles étaient adjacentes à Paris qui, elles, s'estiment en quelque sorte prisonnières d'un choix, puisque c'est tellement populaire qu'elles auraient aimé, pour quelques-unes, sortir du contrat, mais elles ne peuvent pas tellement cela a pris. Je ne dis pas que c'est un contrat facile, mais cela rencontre plutôt l'approbation de la population, même si c'est assez cher. Encore une fois, je crois qu'il faudra revenir avec des éléments plus précis.

Y a-t-il d'autres candidats que M. Dransart et Mme Gaillabaud ? Pas d'autre.

Titulaire Mme Gaillabaud, suppléant M. Dransart.

Est-ce que, Monsieur Montagnon, il faut absolument voter par bulletin secret ? Est-ce que quelqu'un veut absolument voter par bulletin secret ? Je note que personne ne le veut.

On va passer à main levée. On va voter d'abord pour le titulaire. Qui est en faveur de Mme Gaillabaud comme titulaire ? Merci, unanimité.

Qui est en faveur de M. Dransart comme suppléant ? Unanimité.

#### ***Juridique, Marchés Publics***

#### **1.4 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un kiosque à journaux, Rond-Point du Souvenir Français à La Garenne-Colombes**

#### **M. le Maire**

Le point suivant est une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un kiosque à journaux, rond-point du Souvenir Français. Monsieur Dransart, allez-y, expliquez-nous.

#### **M. Dransart**

Cela change du vélo.

Suite à la fermeture du marchand de journaux à Voltaire, on a étudié les différentes possibilités. Comme il n'y a pas reprenneur sur ce type d'activité, on a eu l'idée de reprendre la méthode parisienne qui est de confier à un gestionnaire pour un emplacement public un kiosque de type parisien, que vous avez peut-être vu fréquemment dans Paris, et voir où on pouvait l'installer à La Garenne. Evidemment, il y avait l'idée de l'installer place de la Liberté, place de l'église (1 00.24.06). Avec les travaux, l'activité économique qui est nécessaire pour que ce soit rentable pour la personne qui s'installe, on a trouvé la solution de l'installer rond-point du Souvenir Français, en sachant qu'il

y a plus de passage à ce niveau-là que place de la Liberté. On verra à l'usage s'il faut le déplacer, si ce n'est pas intéressant pour la personne, mais au moins, on sait qu'on peut démarrer et donner une solution de remplacement pour ceux qui étaient consommateurs de ce type d'article.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire la convention, mais on prévoit différentes possibilités, qui est à la charge de quoi dans cette affaire. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

**M. le Maire**

Des questions à M. Dransart ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

**M. Champion**

Sur ce sujet, la société qui s'occupe de cela est une filiale de JC Decaux, si je ne me suis pas trompé. Je voudrais vous faire remarquer qu'en général, on prend des options qui sont déjà prises par la Ville de Paris. J'ai remarqué qu'en général, dans les négociations – bien sûr, ils ont une très grosse taille –, ils ont des conditions nettement plus favorables que nous, y compris par exemple sur ce genre de kiosque, ils ont un pourcentage de la redevance publicitaire. C'était ma première remarque.

Ma deuxième est qu'en travaillant le sujet, je me suis aperçu que vendredi soir, ils ont voté la même chose à Asnières. Ce serait peut-être pas mal, pour avoir de meilleures conditions, si c'est légalement possible, de travailler entre communes. A Versailles, par exemple, ils ont une redevance de 5 000 € sur le modèle au-dessus de celui-là. Il y a des tarifs très différents. Comme on n'a pas encore l'habitude et que l'on ne pourra pas éviter ce genre de prestataire, travailler avec les grosses communes ou d'autres communes pour obtenir des conditions financières plus avantageuses... Dans ce cas, c'est 500 €, mais c'est sur le principe.

**M. le Maire**

Vous avez raison. Il se trouve que nous avons négocié un certain nombre d'éléments – probablement n'avez-vous pas la convention – qui n'existent pas dans la convention type, en particulier un élément qui nous semblait extrêmement important, celui de la garantie d'utilisation du kiosque. Quelques villes nous ont rapporté – nous avons fait un benchmark avec nos voisins – qu'au-delà du prix (le budget de la commune, 5 000 € ou 500 €), à partir du moment où le coût se rétribue sur la publicité, ils ne sont pas intéressés au bon fonctionnement réel du kiosque lui-même. Or, nous voulons un kiosque au service des Garennois. Il y a des exemples de kiosque qui sont fermés parce qu'il n'y a pas eu de clients, il n'y a pas eu une attitude marketing suffisante. Cela ne marche pas, mais le kiosque est en place, la Ville étant tenue par un contrat de 15 ans, et n'ayant pas le droit de demander le démantèlement du kiosque qui devient un emplacement publicitaire.

Il a été négocié par Fabrice Chaillet des termes extrêmement importants, me semble-t-il, qui nous garantissent cela. Vous trouverez, de mémoire, qu'il est garanti une ouverture de 6 jours sur 7, dont obligatoirement le mercredi matin, le samedi matin et le dimanche matin, et qu'en l'absence du respect de ce type d'obligation qui nous garantit que le kiosque fonctionnera, nous pourrions exiger le démantèlement de l'objet sans attendre la fin du contrat de 15 ans.

Vous avez raison, mais il se trouve que nous avons négocié des choses que d'autres n'ont pas négociées. C'est quasiment aussi important que la redevance. Merci infiniment.

Monsieur De Boutray ?

**M. De Boutray**

Si vous pouvez nous rappeler l'échéance de la mise en place, si on la connaît ?

**M. Chaillet**

Normalement, le 1<sup>er</sup> septembre.

**M. le Maire**

Après les vacances, en sachant que le marchand de journaux de la rue Voltaire a fermé d'ores et déjà.

L'implantation a été vue avec les commerçants pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous nous sommes mis d'accord avec les commerçants pour savoir où le mettre précisément, car ce type d'objet peut aussi être un élément qui peut poser problème. Cette question a été résolue par le travail des services et de Yann Martin-Chauffier.

On passe au vote ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Savez-vous ce que va devenir le local actuel de la presse ?

**M. le Maire**

D'après les informations dont je dispose, le repreneur serait un marchand de vin.

On passe au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**1.5 - ZAC des Champs-Philippe - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'une crèche sur l'îlot S11**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Hervo, est l'autorisation que vous me donnez de signer un marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de la crèche. C'est la fameuse crèche de l'îlot S11, l'immeuble en cours de construction. Il faut aménager cette crèche maintenant.

**M. Hervo**

Il s'agit du marché de travaux d'aménagement du volume que nous avons acquis auprès de Marignan l'année dernière et dont la mise à disposition va intervenir au mois de septembre prochain.

Nous avons lancé une consultation en vue de l'aménagement de cette crèche, et à l'issue de cette consultation, c'est la société EDILE CONSTRUCTION, que nous ne connaissons pas mais dont les maîtres d'œuvre nous ont dit les connaître et dont les références sont significatives en matière d'aménagement de crèche publique, qui a été retenue par la commission d'appel d'offres. C'est un marché dont le montant s'élève à environ 1,2 M€ hors taxes et qui sera terminé à l'été 2018.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Derrière, il y a un autre marché dont on reparlera, qui est celui de l'attribution du bon fonctionnement de la crèche.

**M. Hervo**

Oui. Pour l'instant, on construit.

**M. le Maire**

La DSP arrivera ensuite.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

15 petits, 15 moyens et 15 grands, c'est votre question ?

**M. Champion**

Non.

*(Rires.)*

J'avais bien pris note, lors du dernier Conseil municipal, que la partie environnementale allait être retravaillée, donc je suppose que ce coup-ci, cela ne l'est pas. Heureusement que l'on en avait discuté la fois précédente sur le changement, parce qu'au-delà même du côté écologique, développement durable, on est en train de parler de l'aménagement d'une crèche. En regardant, peut-être que je n'avais pas lu tous les documents, je n'ai vu aucun critère sur la peinture, les organiques volatiles, les traces. On est en train de parler d'une crèche avec des enfants qui ont quelques mois, quelques années. Je n'ai pas vu de critères non plus sur la sélection des matériaux, sur l'introduction du bois par exemple. Je pense que, pour ce type d'aménagement, au-delà même du côté écologique, c'est une question de santé environnementale. Il y a vraiment un effort à faire. En fonction de cela, on votera contre.

**M. Hervo**

Même si vous votez contre, je vais vous faire une réponse très précise, qui est à peu près la même que celle que je vous ai déjà faite à plusieurs reprises et que j'ai eu l'occasion de faire en commission d'appel d'offres. Le choix des matériaux, ce n'est pas l'entreprise, c'est le maître d'œuvre. C'est le cahier des charges qui fixe les matériaux, donc c'est au niveau de la conception de la crèche et de la mise au point de la conception de la crèche que les services techniques ont surveillé très attentivement le caractère écologique, environnemental des matériaux choisis.

J'ajouterai qu'en France, on est champion des normes dans tous les domaines et très probablement en matière de sécurité des jeunes enfants vis-à-vis des matériaux utilisés dans les crèches. Je ne vois pas très bien la compétence que peut avoir la commune de La Garenne dans l'établissement de normes supplémentaires en la matière. Tout ce que prévoit le cahier des charges, c'est évidemment nécessaire et indispensable, mais nous jugeons suffisant le respect scrupuleux des normes qui s'appliquent pour ce type d'établissement. S'il faut en rajouter encore... La réglementation française en rajoute par rapport aux réglementations européennes. S'il faut que la réglementation garennoise en rajoute sur la réglementation française, cela devient compliqué.

Ce n'est pas qu'on se moque du caractère environnemental de la chose, absolument pas, mais veiller au strict respect des normes nous apparaît comme étant largement suffisant pour garantir la sécurité de nos enfants, les jeunes, les moins jeunes et les plus grands qui sont dans les écoles.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions, remarques ? Non.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## II - Pôle Ressources

### Finances

#### 2.1 - Rapport commun :

##### M. le Maire

Le point suivant est le point que je préfère, puisque c'est le compte administratif qui va me permettre de vous quitter durant quelque temps et d'aller faire la sieste. Je passe donc la parole à la fois à l'excellentissime président Perrée qui va présider la séance et qui lui-même donnera la parole à Jean-Philippe Ballin qui vous parlera de sous.

Monsieur Pérée, je vous donne la parole, je vais me reposer dans mon bureau. N'hésitez pas à venir me faire signe.

##### M. Perrée

Je vous appelle dans 2 heures.

Je vais tout de suite passer la parole à Jean-Philippe Ballin.

*(M. le Maire sort de séance à 20 heures 34.)*

##### M. Ballin

Bonsoir à tous.

Je vais vous présenter le rapport commun qui concerne à la fois les comptes de gestion et les comptes administratifs, les 3 budgets qui sont le budget principal, le budget annexe de la ZAC des Champs-Philippe et celui des parkings souterrains de la ville.

Concernant les comptes de gestion, c'est le même acte tous les ans, c'est le trésorier municipal de La Garenne-Colombes qui nous demande de bien vouloir statuer sur l'ensemble des comptes de gestion, tout ce qui a trait à la trésorerie de son côté et qui doit coller avec le compte administratif de la Ville.

Une fois n'est pas coutume, cette année, nous n'avons pas un écart, mais une légère différence de 264 € sur une imputation de compte. Rien de grave, c'est le même chapitre. Il n'y a aucun impact, c'est une petite différence entre une imputation qui a été faite dans le compte 775 et une autre dans le compte 7788 pour 264 €. Tout cela ne va donc pas nous empêcher de voter la validité de ces comptes de gestion.

#### - Compte de gestion et compte administratif Ville 2016

##### M. Ballin

Concernant le compte administratif du budget principal, la commission s'est tenue la semaine précédente, le 15. Je ne crois pas qu'il y ait eu des questions entre-temps. Je vais préciser quelques éléments notables sur ce compte administratif.

Sur le fonctionnement, le résultat 2016 est excédentaire de 7,5 M€, ce qui fait qu'avec la reprise des soldes cumulés antérieurs, cela nous donne un résultat de 16,3 M€ en fonctionnement. En investissement, on a un résultat déficitaire de 8,9 M€. C'est tout à fait normal, mais avec la reprise des soldes antérieurs, on a un solde de moins 4,3 M€. On a donc un résultat cumulé de l'exercice 2016 excédentaire de 11,9 M€, en sachant que c'est le résultat excédentaire cumulé, mais sur l'exercice 2016, on est légèrement déficitaire de 1,4 M€ dû au fait que le déficit d'investissement était supérieur à l'excédent de fonctionnement. C'est une tendance qu'il faut noter, qui va s'accroître en 2017, comme on l'avait déjà annoncé lors du vote du budget primitif. Les excédents générés par le décalage dans le temps des projets d'investissement, ce qu'on avait constaté les années précédentes, se résorbent progressivement et vont conduire progressivement à réduire notre résultat de clôture de chaque année.

En détail, sur la section de fonctionnement, sur l'équilibre général, l'exécution de la section de fonctionnement fait apparaître une légère baisse des dépenses qui est à 43,2 M€ et un net recul des recettes de 52,3 M€. On constate une dégradation de notre ratio de dépenses/recettes hors recettes préalables, donc un resserrement de notre écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Sur la section de fonctionnement, il faut noter que les dépenses de fonctionnement se sont réduites à 43,2 M€, soit une exécution des crédits votés à hauteur de 94 %. C'est un excellent résultat. C'est ce que je vous disais la dernière fois au moment du budget, notre budget sur le fonctionnement est très proche de la réalisation ensuite au cours de l'année.

A noter – c'est un commentaire général – que le fait que l'on ait créé POLD a fait des mouvements apparents d'un côté et de l'autre dus aux différents mouvements liés au POLD. C'est le cas des charges à caractère général que l'on voit baisser de 3,2 M€, qui sont liées au transfert des dépenses d'ordures ménagères au territoire du POLD. On le retrouve au chapitre 14 où il progresse de 2,8 M€, lié au reversement de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères qui nous revient.

Tous ces mouvements font que l'on est relativement stable. Le point important est sur les charges de personnel qui progressent de 126 000 €. Une vraie stabilité qui est à noter, un suivi toujours aussi important de cette charge de personnel qui représente presque 50 % de la section de fonctionnement.

Concernant les recettes, sur la section de fonctionnement, on a encore une progression de la fiscalité due à des mouvements liés au POLD sur la nouvelle attribution de compétences qui nous est passée par la MGP. Un point important est la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 1 M€ au chapitre 74.

Un point qui est noté dans le rapport et qui paraît important à souligner est que notre fiscalité cesse d'augmenter. On avait une dynamique fiscale très forte les années précédentes et notre dynamique fiscale... En 2014, par exemple, on avait progressé de 2,248 M€, et en 2017, notre fiscalité ne progresse que de 238 000 €. C'est toujours une progression, mais on arrive à une espèce de « stagnation » liée aux

différents investissements et constructions de la ZAC qui font une espèce de creux aujourd'hui et au fait que, de toute façon, on aura de la dynamique côté entreprises qui est prélevée par le POLD. Nous retrouverons une situation où, finalement, notre fiscalité ne va pas progresser les prochaines années. C'est très important à noter pour nos prochains budgets, nos prochains estimés que l'on fera au cours des années suivantes.

Un point important qui est dans le rapport et qu'il faut signaler, c'est cette évolution de notre fiscalité. On voit que sur 100 € de fiscalité, la part de la taxe foncière s'est renforcée par rapport aux années précédentes, et la taxe des ordures ménagères a baissé, puisqu'on l'avait réallouée. C'est une décision précédente où l'on avait réalloué la taxe vers la taxe foncière. C'est quelque chose de tout à fait naturel. On voit une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement et une vraie dynamique de la fiscalité économique qui, une fois de plus, va être ponctionnée et ne nous bénéficiera pas les années suivantes. Cette réallocation de notre fiscalité est assez notable. On se rend compte que nos possibilités en tant qu'élus d'évolution, de gestion et de pilotage sont assez minces, car si la taxe d'habitation est modifiée et n'est plus à la main des mairies, nous n'aurons plus une grande liberté de gestion de notre fiscalité. On va rester sur un montant assez stable et assez prévu, mais avec peu de libertés d'évolution pour les années suivantes.

Concernant la section d'investissement sur les dépenses, il faut noter que les dépenses d'équipements s'élèvent à 6 M€, dont 1,5 M€ au titre des acquisitions foncières et 0,5 M€ au titre des équipements publics ZAC. Le taux de réalisation semble assez faible, puisqu'il n'est que de 37 %, contre 56 % en 2015, mais il y a un (*inaudible*\*) de dépenses qui n'ont pas été réalisées au cours de l'année dernière et qui l'ont été ensuite en 2017 : les équipements ZAC pour 800 000 € (crèche Veuve-Lacroix, local de services publics) ; l'enveloppe provisionnelle dédiée aux acquisitions foncières pour 4 M€, dont l'achat de l'immeuble CPAM pour 2,6 M€, qui était prévu en 2016 et qui été finalement réalisé en 2017 ; les projets engagés en fin d'année et exécutés début 2017 pour 1,7 M€ (l'accès à la gare, le square Guy Môquet, le CSU) ; différents projets différés en raison de recours, notamment le parking et l'aménagement de la place de la Liberté pour 1,3 M€. Tous ces investissements prévus n'ont pas été faits. Si on réinjecte ces éléments particuliers, on voit que l'on a un taux d'exécution de l'ordre de 70 %, qui est beaucoup plus satisfaisant.

Concernant les recettes sur la section d'investissement, elles sont à 2,8 M€. Le montant corrigé avec la ZAC, on est à 3,2 M€.

Voilà pour le budget principal.

#### **- Compte de gestion et compte administratif ZAC 2016**

##### **M. Ballin**

Concernant le compte administratif du budget ZAC des Champs-Philippe, le résultat 2016 est déficitaire de 9,1 M€ et le résultat cumulé avec le solde antérieur est de 5,9 M€. Ce qui est important de noter sur la ZAC, c'est qu'on observe la fin de l'inversion de la dynamique. Tout ce que l'on avait comme excédent hérité de la phase 1 de l'opération est quasiment consommé et le portage financier de l'opération va désormais être assumé par un recours à l'emprunt dans l'attente de la réalisation des cessions de droits à construire. On avait un excédent qu'on épuise progressivement. Les prochaines années, on va recourir à l'emprunt.

##### **M. Hervo**

On revient à un fonctionnement normal.

#### **- Compte de gestion et compte administratif Parkings 2016**

##### **M. Ballin**

L'assainissement a disparu, mais on a récupéré les parkings de la Ville qui doivent vivre leur propre vie. Le résultat 2016 est excédentaire de 41 000 €. C'est particulier, ce n'est pas une année entière. C'est quelque chose qui va se cumuler. Quand on aura assez d'argent, on fera de l'investissement et des dépenses pour entretenir nos parkings.

En conclusion de l'ensemble de ces éléments qui vous ont été présentés, la Ville présente fin 2016 un excédent en légère baisse en raison de l'exécution légèrement déficitaire qui puise sur des excédents exceptionnels et sur l'exécution 2015. Cette tendance va se poursuivre en 2017 à mesure que les investissements différés seront réalisés. Deux phénomènes marquants sont à relever en 2016 : la fin de la dynamique fiscale qui, jusqu'à présent, permettait d'amortir les baisses des recettes et les charges nouvelles (baisse de la DGF, péréquations, dépenses RH, tout ce qui vient de l'Etat) et une inversion de la courbe des recettes qui, après une hausse exceptionnelle en 2015, apparaît désormais en baisse. La Ville, comme toujours, peut néanmoins compter sur un niveau d'épargne qui reste satisfaisant et une aptitude à maîtriser ses dépenses qui s'est à nouveau vérifiée cette année.

Voilà pour la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

##### **M. Perrée**

Merci, Jean-Philippe, pour ce brillant exposé.

Y a-t-il des questions à poser à Jean-Philippe ?

Monsieur Conway.

##### **M. Conway**

Mes chers collègues, je voulais d'abord féliciter la rédaction de *La Garenne Infos*\* du mois de mai. Maintenant, nous avons un tableau avec les chiffres de 2016, selon une présentation plus proche de la réalité. Nous nous félicitons de toutes ces mises à jour et de la disparition de certaines informations qui étaient obsolètes. Il y a quelques ajustements qui restent à faire, puisque nous ne retrouvons pas tout à fait les mêmes chiffres dans le compte administratif 2016, notamment en page 2, mais c'est plutôt de l'ordre de l'ajustement que d'une différence de fond.

En revanche, ce souci rédactionnel n'a pas atteint tous les étages de la rédaction, puisqu'en page 11 de ce journal, Monsieur Ballin, vous persistez à raisonner en taux d'imposition et à penser que notre Ville a des taux d'imposition « bien plus faibles que dans l'ensemble des villes comparables ». Si vous regardez page 2 du compte administratif que vous nous avez proposé, on voit que le produit des impositions directes par population en 2016 est de 837 € ou 932 € avec la taxe d'ordures ménagères, alors que la moyenne de la strate est de 608 €, soit entre 35 et 50 % de différence.

Pendant toutes les années passées, la municipalité a maintenu un niveau d'imposition élevé en reconduisant depuis 2014 la hausse de 6 % des taux garennois. Tandis que les sommes dites placées augmentent en conséquence, le fonctionnement de la Ville ne change pas de logiciel. Nous serons à plus de 27 M€ de dépenses d'investissement annoncées pour 2017, avec toujours peu de vision prospective et un plan pluriannuel présenté et discuté en commission et au Conseil.

Rappelons enfin que plusieurs projets mériteraient une plus grande attention et des moyens, en particulier l'accompagnement des personnes en situation de précarité morale, physique ou financière.

Je vous remercie.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Conway.

Jean-Philippe, tu veux répondre quelque chose ? Non.

D'autres questions ?

Monsieur Campion.

**M. Campion**

C'était pour faire une petite remarque. C'était la même chose pour le budget classique. J'ai fait différentes demandes sur les quantités qui correspondaient aux dépenses, que ce soit l'eau, l'électricité, la nourriture. Je n'ai toujours pas eu de réponse. *Idem* sur le compte administratif. Je m'étonne que la commune ne soit pas capable de savoir combien elle consomme. Je ne fais pas cela pour vous embêter. C'est pour avoir, en face de l'évolution des dépenses, l'évolution des consommations, et pour voir à quel endroit on a fait des progrès ou à quel endroit c'est une baisse des prix qui a fait une baisse des dépenses.

Quelques questions aussi sur le compte. Je vois qu'année après année, les dépenses de maintenance augmentent, sont passées de 473 000 € en 2014 à 589 000 € en 2016. Je voulais savoir si c'était lié à une obsolescence de certains de nos matériels qu'il fallait peut-être penser à remplacer. De la même manière, je ferai une remarque sur les honoraires, les frais d'actes et de contentieux qui sont en augmentation perpétuelle depuis 2014.

**M. Perrée**

Ne croyez pas que vous nous embêtez, pas du tout. C'est une question très intéressante que vous nous posez. C'est à l'étude en ce moment. Vous aurez une réponse écrite dans pas longtemps. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant. C'est en train de se faire.

**M. Ballin**

Concernant les dépenses d'honoraires, il n'y a pas de surprise, c'est le nombre d'actions judiciaires qui ont été intentées ces dernières années et qui font que l'on est malheureusement obligé de se défendre. Il n'y a pas de surprise, un avocat coûte cher.

**M. Perrée**

D'autres questions ?

**M. Duclos**

Je voulais dire que nous n'avons pas de remarque sur l'exécution du budget 2016. Vous connaissez nos positions sur les investissements, donc on ne va pas y revenir. Nous nous abstenons sur le coût et les comptes administratifs ZAC et budget principal.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Duclos.

C'est tout, pas d'autres questions ?

Xavier Dagrás, je n'avais pas vu.

**M. Dagrás**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je voulais signifier que, par la gestion qui nous a été proposée et le bilan comptable, la décision du Maire ainsi que de son équipe est de ne pas hypothéquer sur l'avenir et sur la fiscalité, ainsi que les comptes de la Ville, et que le niveau d'endettement est toujours très bas. C'est la preuve aussi d'une bonne santé financière et cela permet de présager les investissements sur lesquels nous pourrions aller sans aucun risque et surtout avec des taux très bien négociés avec les banques.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Dagrás.

Pas d'autres interventions ?

Je vais vous demander de voter. Comme vous le savez, vous allez effectuer 6 votes. On va voter pour le compte de gestion et le compte administratif municipal, puis pour le ZAC des Champs-Philippe, puis pour les parkings souterrains.

Je vais vous demander de lever 6 fois la main pour dire oui.

La première, le compte de gestion pour le budget principal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Compte administratif pour le budget principal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Le reste.

Ensuite, on passe au compte de gestion pour la ZAC des Champs-Philippe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ?

Compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Le reste.

Compte de gestion pour les parkings souterrains.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Enfin, le compte administratif pour les parkings souterrains.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, c'est formidable.

Merci beaucoup.

**M. Perrée**

On va pouvoir aller chercher M. le Maire.

*(Mme Juvin-Marleix sort de séance à 20 heures 52 pour aller chercher M. le Maire. M. le Maire et Mme Juvin-Marleix reviennent en séance à 20 heures 53.)*

**M. Perrée**

Bravo !

*(Applaudissements.)*

Monsieur le Maire, je suis heureux de vous annoncer que tout a été voté à l'unanimité dans presque tous les cas.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

*(Applaudissements.)*

Merci d'avoir voté ce compte administratif que l'on qualifie de compte du Maire, puisque cela témoigne de la confiance du Conseil municipal. J'entends que cette confiance est largement partagée dans la gestion du budget que vous aviez voté il y a un an. J'essaierai, l'année prochaine, comme disent les cyclistes professionnels, de faire mieux.

**Ressources Humaines**

## **2.2 - Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Adjointes de Quartier et des Conseillers Municipaux délégués**

**M. le Maire**

Nous passons donc au point suivant qui est la fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des adjointes au Maire, des adjointes de quartier et des conseillers municipaux délégués.

De quoi s'agit-il ? Jusqu'ici, les textes faisaient référence à un indice maximal de la Fonction publique qui était l'indice brut terminal 1015. Les textes ont changé et font référence désormais à l'indice brut terminal 1022. J'ai interrogé les services pour savoir ce que cela représentait en pratique pour un adjoint au Maire. Cela représente une augmentation de 60 € par an.

Ne vous emballez pas, Monsieur Hervo.

C'était une adaptation de notre mode de calcul au nouveau texte en vigueur.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Il me semble que le nombre de conseillers municipaux délégués a augmenté, non ? Vous en prévoyez 14.

**M. le Maire**

Non, je ne crois pas.

**M. Conway**

Non ?

**M. le Maire**

Je vous donnerai, si vous voulez, puisque M. Robail est désormais adjoint au Maire, au prochain Conseil, un récapitulatif pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté de qui fait quoi.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

Yves Perrée dit que c'est dans le bulletin municipal, mais il n'y a pas de souci.

Y a-t-il d'autres observations ? Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

**2.3 - Personnel communal - Convention d'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels**

**M. le Maire**

Il s'agit ensuite de l'ACFI, le point 2.3, et c'est présenté par Mme Raimbault.

**Mme Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

L'article 5 du décret de juin 1985 oblige la Ville à veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses adjoints. Pour cela, il vous est proposé de renouveler la convention de 2012 passée avec le CIG (Centre interdépartemental de gestion) de la petite couronne mettant à disposition un agent chargé de la fonction d'inspection et de conseil, c'est-à-dire l'ACFI. Ce partenariat vient renforcer la ligne politique que mène la Ville pour l'amélioration des conditions de travail. En effet, on a remarqué une baisse du taux d'absentéisme suite aux actions menées. Le taux est de 6,8 % contre celui de la petite couronne de 8,5 %, et ce, grâce aux actions menées avec l'ACFI et aux actions que nous mettons en place. Cette convention, il vous est proposé de la renouveler. Elle est prévue pour un an reconductible 4 fois, pour un montant de 7 312 € qui correspond à 16 jours d'inspection et de conseil.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions particulières à Monique ? Pas de questions.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Toujours la parole à Monique concernant la modification du tableau des emplois.

**2.4 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

**Mme Raimbault**

Il s'agit ici d'une transformation de poste et non pas d'une création, qui correspond à un mouvement de grade. On crée de nouveaux grades pour permettre le déroulement de carrière de certains agents et prévoir le recrutement prévu dans la réserve budgétaire.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Des questions à Mme Raimbault ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Madame Bordet, la convention avec la CAF.

**III - Pôle Services à la population**

*Actions Sociales et Familiales*

**3.1 - Convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour les crèches collectives Verdun, Bonnin, Les Vallées, Joffre, Sartoris, Bonal, la Crèche familiale, le multi-accueil Monique Mangeard et la halte-garderie Joffre**

**Mme Bordet**

Mes chers collègues, bonsoir.

Comme vous le savez, la Ville de La Garenne a une convention avec la CAF pour la prestation de service unique, la subvention que la CAF accorde pour nos crèches à la Ville. Une nouvelle convention a été ajoutée par la CAF en date du 2 mai 2017 qu'il nous appartient, pour l'ensemble de nos crèches, de renouveler pour permettre de continuer à toucher cette prestation de service unique.

Il y a une grande nouveauté cette année par rapport à ce qui se faisait jusqu'à maintenant : la CAF impose dorénavant que l'on ajoute aux différents services que l'on proposait déjà, c'est-à-dire l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence, l'accueil occasionnel dans nos haltes-garderies... Que cet accueil occasionnel puisse avoir lieu dans l'ensemble de nos structures. Vous imaginez bien que cela apporte une complexité très importante à la gestion quotidienne des crèches. Cela va se jouer, en quelques mots, en demandant aux familles principalement de nous prévenir 3 mois avant de leurs congés afin que l'on puisse anticiper et « profiter » de ces périodes de congé des enfants, de leur absence, pour proposer de l'accueil occasionnel.

C'est une convention que nous devons accepter pour continuer à bénéficier de la PSU. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention d'objectifs pour l'ensemble de nos crèches avec la CAF et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents.

**M. le Maire**

Merci, Madame Bordet.

Avez-vous des questions à Mme Bordet ?

Je vous en prie, Madame.

**Mme Courty**

J'avais déjà posé la question en délégation de commission délégation de service public. On est particulièrement favorable à la mise en place d'un accueil occasionnel, mais j'ai toujours cette même interrogation sur la manière dont les familles ou les femmes qui peuvent avoir besoin de ce type d'accueil occasionnel sont informées et accompagnées pour en bénéficier. Il ne suffit pas de le mettre en place. Comment on s'assure qu'il est à la disposition des personnes qui en ont besoin ?

**Mme Bordet**

De la même façon que l'accueil occasionnel aujourd'hui existe déjà en halte-garderie, des choses vont être mises en place, puisque tout est informatisé aujourd'hui pour les absences. Cela va permettre d'avoir une meilleure visibilité. Les familles, lorsqu'elles ont besoin d'un accueil occasionnel, le demandent et le font savoir. Ce sont des dossiers que l'on suit et dont on a connaissance.

**Mme Courty**

L'accueil occasionnel est par nature occasionnel, c'est-à-dire imprévisible. Cela me semble contraire à cette approche de prévisibilité.

**M. le Maire**

Que proposeriez-vous en pratique ? Vous avez raison, il y a une problématique qui n'est pas simple.

**Mme Courty**

Je m'interroge. Je ne sais pas quels sont les outils qui peuvent être déployés – il peut y avoir le CCAS – ou quelle autre manière de s'assurer que les familles et les femmes en sont informées.

**M. le Maire**

Vous avez raison, mais c'est un sujet plus large que l'on pourrait appliquer, quand on y réfléchit, à toutes les aides sociales. Comment prévenir quelqu'un qu'il a le droit à quelque chose, au sens large ? C'est un très vaste débat. Je crois que c'est à nous de faire savoir que cela existe, mais nous nous sommes posés en son temps la question sur le RMI et sur le RSA, la question sur l'inscription à Pôle Emploi. C'est ainsi que nous avons vu dans un autre domaine que 25 % simplement titulaires du RMI, RSA étaient inscrits à Pôle Emploi. On voit bien qu'il y a la question de l'ouverture de droits sociaux, même si ce ne sont pas des droits sociaux – on est dans une politique publique –, l'ouverture de droit à des politiques publiques. C'est aussi faire savoir que ces droits existent. C'est un sujet. Il faut que nous sachions le faire savoir, Madame Bordet.

Merci infiniment.

**Mme Bordet**

Si je peux rajouter ?

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**Mme Bordet**

Votre question était peut-être aussi au niveau de... Vous avez besoin d'une place un jour, que faites-vous ? C'était peut-être cela aussi. Aujourd'hui, la halte-garderie fonctionne par un appel direct à la halte-garderie, c'est-à-dire que c'est la halte-garderie qui gère. On peut imaginer que, demain, soit l'ensemble des directrices de crèche pourront être appelées, soit plutôt – on n'en a pas discuté encore – il pourrait y avoir une centralisation au niveau du CCAS sur le fait que j'ai besoin d'une place, j'appelle le CCAS, et le CCAS indique dans quelle structure la place va être attribuée. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure au niveau de la complexité. Cela va générer au quotidien des tâches supplémentaires relativement lourdes pour les services, mais à mon sens, c'est comme cela qu'on peut fonctionner.

**M. le Maire**

Merci, Madame Bordet.

Monsieur Campion, allez-y.

**M. Champion**

Cela pourrait d'ailleurs être un projet pilote pour la dématérialisation.

**M. le Maire**

Absolument. Cela l'est déjà en grande partie, mais vous avez raison.

Parfait, on peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**3.2 - Règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est toujours Mme Bordet, sur le fonctionnement.

**Mme Bordet**

Cela découle de ce qui précède. Nous avons un règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance. Ce règlement de fonctionnement va devoir être amendé en fonction de ce que je viens de vous expliquer. Nous proposons de bien vouloir approuver l'application des modifications, qui sont celles que je vous ai résumées : le fait que les familles doivent prévenir 3 mois à l'avance lorsqu'elles prennent des congés. L'autre point important est que, jusqu'à présent, il était tenu compte de 7 semaines de congé par an dans les crèches ; on tient compte maintenant de 5 semaines de congé, ce qui est plus proche de la réalité de la plupart des familles.

Il faut approuver ces modifications et autoriser M. le Maire à signer les documents.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports**

**4.1 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « La Garenne Jeunesse »**

**M. le Maire**

Le point suivant, s'agissant de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « La Garenne Jeunesse », c'est M. Dubois.

**M. Dubois**

Merci, Monsieur le Maire.

Lors du précédent Conseil municipal, vous avez voté une subvention voyages jeunesse\* de 80 000 €. Or, la convention d'objectifs initiale prévoyait une subvention de 52 500 €. On vous propose, par voie d'avenant, d'acter cette modification, que l'association puisse toucher la subvention. Cette augmentation est liée, je vous le rappelle, à la création d'une nouvelle structure au sein de la résidence (*inaudible*).

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Dubois ?

Oui, Madame.

**Mme Courty**

Je m'interrogeais sur une formulation, puisqu'il est dit : « Cette nouvelle structure a nécessité pour l'association d'effectuer des recrutements afin d'assurer du soutien scolaire et de la médiation au sein de la résidence ». Je m'interrogeais sur le terme « médiation » qui sous-entend une situation conflictuelle. Qu'est-ce qui est entendu derrière médiation, pour qui, sur quel sujet ?

**M. Dubois**

Il a été identifié au sein de la résidence des jeunes qui erraient à l'extérieur de la résidence. Ils sont pris en charge par un animateur médiateur ; on l'appelle plutôt comme cela. Il a pu y avoir des situations conflictuelles, surtout avec certains résidents, situations qui, aujourd'hui, sont plutôt revenues à la normale.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Champion.

**M. Champion**

C'était pour savoir si – c'est sûrement trop tôt – vous avez prévu de voir si ce soutien scolaire se traduisait par une amélioration de la réussite scolaire.

**M. Dubois**

Je n'ai pas encore le retour de la part de l'association. En tout cas, beaucoup de jeunes le fréquentent, entre 10 et 15 enfants. Sur les résultats de ce soutien scolaire, on pourrait faire un bilan à la fin de l'année scolaire. Ce sera plus cohérent.

**M. le Maire**

Merci.

Même si vous savez que l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en matière d'éducation, si nous l'inventons à La Garenne-Colombes, nous avons le prix Nobel de l'éducation, parce que personne ne sait faire cela, sinon, on aurait évalué beaucoup de choses. Le travail fait par La Garenne Jeunesse est absolument remarquable. Merci beaucoup, Monsieur Dubois.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**4.2 - Rapport commun - Conventions d'objectifs pour la période 2017-2019**

- entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes »

- entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Cercle des Arts Plastiques »

- entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association « Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes »

**M. le Maire**

Le point suivant, il s'agit de 3 conventions d'objectifs défendues et rapportées par Isabelle Juvin et par Baptiste.

**M. Dubois**

C'est commun, effectivement, aux 3 associations. Ce sont les conventions d'objectifs qui sont arrivées à terme et qu'il faut renouveler pour le conservatoire, le Cercle des Arts plastiques et pour l'AEGC. Je vous rappelle qu'une convention d'objectifs est nécessaire lorsque la subvention est supérieure à 23 000 €. C'est le cas de ces 3 associations.

Il y a une coquille sur la période. C'est plutôt 2017-2020 au lieu de 2017-2019, si c'est 3 ans.

**M. le Maire**

Vous avez raison, on va regarder cela. Merci.

Pas d'autres questions ?

Je vous en prie.

**M. Duclos**

Il n'y a pas beaucoup de débats sur cette question, d'autant moins que je trouve que les conventions sont assez vides. Il n'est indiqué que le montant de la subvention, le budget prévisionnel et quelque 2 ou 3 lignes sur les objectifs.

Ce qui me fait tiquer, quand on voit la subvention au conservatoire de musique, c'est le mode de fonctionnement entre la mairie et le conservatoire. Loin de moi l'idée de critiquer le fonctionnement du conservatoire, la qualité de son management, de sa direction, mais pour clarifier les relations entre la mairie et le conservatoire, je me demande pourquoi il n'y a pas un conseiller municipal au Conseil d'administration du conservatoire. C'est en tout cas ma proposition.

**M. le Maire**

Merci. Je note tout cela, mais nous sommes dans une difficulté juridique, c'est-à-dire que la Ville ne gère pas le budget du conservatoire. Nous avons une convention avec l'association qui est indépendante. Il me semble – cela est à confirmer – qu'envoyer quelqu'un qui serait membre du Conseil d'administration, c'est-à-dire gérant de fait le budget de l'association, alors que la Ville vote une subvention, pourrait poser un problème juridique. Nous allons voir cela, je vais le préciser.

En revanche, je ne partage pas votre avis. Je trouve votre jugement un peu sévère en matière de la convention vide. Dans la convention, il y a des objets qui sont des objectifs politiques municipaux auxquels nous avons demandé à l'association de réfléchir. Ils nous ont fait des propositions. Par exemple, je prends l'association du Cercle des Arts plastiques, mais je note que pour le conservatoire de musique, c'est pareil. La première phrase de l'article 1 est « veiller à ce qu'il n'y ait pas de liste d'attente pour les jeunes Garennois intéressés ». On voit très bien qu'il y a une volonté de l'association que nous partageons, c'est une volonté quasi municipale, qu'il n'y ait pas de liste d'attente pour les enfants dans ces associations. L'idée est simple : quand on veut faire du sport, de la musique ou quoi que ce soit à La Garenne et que l'on est un enfant, je pense que c'est une très bonne chose que les associations s'engagent vis-à-vis de nous à ce qu'il n'y ait pas de liste d'attente. C'est un peu sévère, je trouve, de dire que ce sont des coquilles vides.

Très bien, merci beaucoup.

Monsieur Champion ?

**M. Champion**

Justement, on avait rencontré le responsable de l'association l'année dernière et on lui avait fait certaines suggestions que l'on n'a pas retrouvées du tout. Effectivement, c'est extrêmement bien que tous les enfants garennois puissent être pris, d'ailleurs à un prix compétitif, pour le signaler.

En revanche, je trouve que le conservatoire reste quelque chose qui a une image élitiste. On avait proposé deux choses. La première chose était d'appliquer un quotient familial, comme cela se pratique dans presque toutes les communes des Hauts-de-Seine. Certains ont des conservatoires municipaux et d'autres des associations. La deuxième chose était le prêt d'instruments ou une aide à l'achat, en sachant que pour certains, c'est un des coûts les plus importants et, de plus, de manière récurrente. Plus les enfants grandissent, plus l'instrument grandit avec. Ces points n'ont pas du tout été pris en compte.

Ensuite, dans la politique de l'association, c'est-à-dire son objet, semble limité à : on prend tous les enfants. C'est très bien. C'était pour savoir si certaines filières allaient devenir des filières d'élite. On ne l'a pas retrouvé, on en avait discuté. L'autre point était d'accepter tous les enfants, mais pas pour tous les instruments. Je sais qu'ils ont fait des essais. La dernière chose était que la commune ne gère pas l'association, mais pour vaincre ce préjugé souvent élitiste de la musique classique, je sais que cela a déjà commencé, mais on ne le voit pas dans le document : une initiation au niveau des écoles primaires pour pousser certains enfants, qui font peut-être de l'autocensure pour ce type d'activité, à y participer.

#### **M. le Maire**

Premièrement, sur l'ouverture à la musique, je parle sous le contrôle d'Anne Fommarty et d'Isabelle Juvin, des initiations musicales sont proposées à tous les enfants de La Garenne-Colombes. Cette initiation permet aux enfants de s'ouvrir à des musiques qu'ils ne connaissent peut-être pas spontanément, voire à des instruments dont ils ignorent l'existence. Première observation.

Deuxième observation, faut-il des filières élitistes ? Vaste sujet qui concerne toutes les associations garennoises, du football au piano. Chacun a son idée. Personnellement, compte tenu de nos moyens, j'ai toujours eu tendance à penser, mais peut-être me trompé-je, que notre mission était avant tout de permettre à tout le monde de pratiquer son sport, son instrument, son activité. Si nous avons un Zidane ou un Mozart qui sort de nos rangs, tant mieux.

Il me semble qu'on rentre dans une autre organisation pour laquelle nous ne sommes pas armés. Je vais vous donner un exemple qui n'a rien à voir avec la musique, mais avec le sport : nous avons eu la chance d'avoir deux excellents footballeurs de très haut niveau ces dernières années : l'un a signé à l'Olympique lyonnais, l'autre à la Juventus de Turin. Ce sont deux jeunes qui doivent être nés en 93 ou 94. Il est clair qu'à partir du moment où ils ont été repérés comme étant exceptionnels, sortant de l'ordinaire, ils ne sont pas restés à La Garenne-Colombes. Si nous avions voulu garder ce type de joueurs, il aurait fallu avoir un environnement autour d'eux que nous ne pouvions pas acquérir. Par définition, il aurait fallu au minimum 10 joueurs supplémentaires de leur niveau.

Je suis au courant, Monsieur Hervo, qu'il y a 11 joueurs dans une équipe de football.

*(Rires.)*

Notre mission, au fond, est de donner une chance à un enfant qui découvre, qui s'exprime et qui éventuellement montre qu'il est capable de faire moyennement, comme un certain nombre d'entre nous ici quand nous avons été enfants avons fait du football, du piano ou de la guitare, et de donner la chance à certains de montrer qu'ils ont quelque chose de plus. Après, ils passent dans d'autres filières. Il y a des gens dont c'est le métier de prendre soin de l'excellence.

Je vous en prie.

#### **M. Champion**

Lors de la commission, ce que l'on ne retrouve pas dans le document, c'est la connexion avec des activités musicales. Je pense au jazz, par exemple. M. Hervo était venu voir le président du conservatoire. C'était la même chose, ce que je voulais dire avec l'école, c'est-à-dire qu'on ne voit pas dans la convention ce lien, qui n'est peut-être pas possible juridiquement.

#### **M. le Maire**

Oui, c'est vrai. Il faut aussi savoir qu'un certain nombre, mais ce n'est pas dans la convention par définition, des professeurs qui enseignent la musique au conservatoire de la musique donnent aussi des cours dans un autre cadre juridique dans nos écoles, donc cette relation se fait à ce moment-là, que ce soit dans les centres aérés ou à l'école. Cette relation apparaît dans la réalité beaucoup plus qu'elle n'apparaît dans la convention.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote des 3 conventions d'un coup.

Un seul vote, Monsieur le Directeur général ?

3 votes, je suis désolé.

Le conservatoire de musique, qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste.

Le Cercle des Arts plastiques, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Unanimité.

L'Amicale des anciens élèves de La Garenne-Colombes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

### **4.3 - Modification et ajout de tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2017-2018**

#### **M. le Maire**

Le point suivant, Isabelle Juvin-Marleix, ce sont les tarifs des entrées au théâtre de La Garenne.

#### **Mme Juvin-Marleix**

S'agissant de deux nouveaux spectacles, un en remplacement de Gaston Leroux, *La Poupée sanglante*, sur lequel vous aviez voté en février, puisque c'est annulé. On vous propose à la place un concert classique autour du violon.

Le second, il s'agit d'un concert de jazz. Je pourrais laisser la parole à Jean-Pierre si nous avons beaucoup de temps devant nous. Ce concert est organisé en collaboration avec le Lions. On se propose de reverser 13 € par place au Lions pour une action humanitaire.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Jean-Pierre, je t'en prie.

**M. Hervo**

J'ai une simple observation. Éric Luter est le fils de Claude Luter, le clarinettiste, et pas celui de Martin Luther King. Son nom s'écrit sans un « h ». Je souhaite que l'on corrige l'orthographe dans la délibération. Merci.

**M. le Maire**

Vous avez raison, c'est une correction fondamentale. Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **4.4 - Ajout et modification de tarifs relatifs à la mise à disposition du Théâtre de la salle d'honneur**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'ajout et la modification de tarifs relatifs à la mise à disposition du théâtre et de la salle d'honneur. Jusqu'à 22 heures, vous aviez délibéré, et on a eu des demandes jusqu'à une heure du matin, donc on adapte jusqu'à une heure du matin.

J'ai bien résumé ?

**Mme Juvin-Marleix**

Parfait.

**M. le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### **V - Pôle Services Techniques**

#### **Aménagement urbain**

##### **5.1 - Quartier des Champs-Philippe - Approbation de la Charte EcoQuartier**

**M. le Maire**

L'approbation de la charte EcoQuartier, Madame Gaillabaud, pour les Champs-Philippe.

**Mme Gaillabaud**

Merci, Monsieur le Maire.

Après les encouragements des services de l'Etat rencontrés en février dernier et au vu de la dimension très qualitative de la ZAC des Champs-Philippe, notre Ville a décidé de saisir l'opportunité qui se présentait à elle pour s'engager dans cette démarche de labellisation EcoQuartier créée fin 2012.

La ZAC des Champs-Philippe répond à de nombreux critères de développement durable. Elle offre, en effet, au fur et à mesure de son aménagement, une vitrine économique moderne et attractive dans le prolongement de La Défense, avec une réelle dynamique urbaine et un retour à une vraie vie de quartier, sans oublier une mixité sociale certaine, des équipements publics modernes adaptés à ses nouveaux occupants, tout cela dans des espaces verts de qualité. Ainsi, l'obtention de ce label à moyen long terme assurera à notre Ville des retombées positives, non seulement en termes de visibilité et d'attractivité territoriale, mais également en valorisation des actions engagées par la Ville. Je veux pour preuve la végétalisation du toit du théâtre, l'amélioration de la qualité des espaces publics, la réimplantation du commerce de proximité. Cela permettra également à notre Ville de mobiliser des sources de financement telles que l'appel à projets du Conseil régional lancé pour l'implantation de son quartier innovant et écologique.

Sachez également que ce label EcoQuartier est en phase de généralisation sur le territoire du POLD, sur lequel il rencontre un franc succès. Les villes de Nanterre et de Rueil, d'ailleurs, bénéficient déjà d'écoquartiers. Les échanges avec ces deux collectivités ne pourront que s'en trouver facilités.

Enfin, pour information, administrativement parlant, ce label comporte 3 étapes : la signature de la charte nationale qui est l'objet de notre ordre du jour actuel, mais également l'engagement de la labellisation avec un dossier d'admission basé sur l'engagement de la charte, 20 critères d'évaluation et 20 indicateurs chiffrés examinés par un trio d'experts ; cette admission sera faite en septembre devant une commission régionale, puis en novembre devant une commission nationale. Enfin, l'obtention du label à proprement parler avec l'attribution du logo label national EcoQuartier. Ce label induira un suivi annuel avec un référent local. Cela devrait avoir lieu en décembre 2017.

En conclusion, je vous précise que ce sujet a été abordé ce vendredi en commission de développement durable.

**M. le Maire**

Merci, Madame Gaillabaud.

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

Madame, puis Monsieur.

**Mme Courty**

Effectivement, le sujet a été abordé, mais j'aimerais déplorer la tenue de la commission sur des points qui sont à l'ordre du jour du Conseil municipal à 2 jours de la tenue du Conseil municipal et sur le déroulement même de la commission, qui a été – excusez-moi le terme – en partie expédiée parce qu'une réunion suivait derrière, alors qu'elle aurait dû être préparatoire au Conseil municipal. S'est occasionné davantage un survolage du sujet et cela n'a pas permis à ses membres, qui auraient pu être en capacité d'apporter leur contribution, voire d'influer sur la conception, la préparation, au-delà même de la dimension technique des sujets qui étaient à l'ordre du jour de la commission.

La charte EcoQuartier, la labellisation de la ZAC des Champs-Philippe, est une initiative louable que nous souhaitons largement accompagner, même si l'initiative EcoQuartier aurait pu être initiée dès le départ. Aujourd'hui, le quartier est en partie largement construit. Alors même que la démarche est initiée sur la demande de labellisation et que des réunions préparatoires ont déjà eu lieu comme cela a été expliqué, je trouve cela fort regrettable que le Conseil municipal, ou tout du moins les membres de la commission, que n'ait pas été consulté dans l'élaboration du projet d'écoquartier. Le sens que l'on veut y mettre, la spécificité, l'engagement sur le long terme et les principales orientations du projet n'ont été ni partagés, ni présentés, ni expliqués.

Nous avons ici une présentation en Conseil municipal qui insiste davantage sur l'utilisation et l'exploitation d'un logo de label au lieu de s'attarder à partager les enjeux de fond, à savoir le socle du projet d'écoquartier sur la base des 20 engagements. Quelle est donc notre stratégie, les valeurs que l'on veut y mettre, et surtout les actions de mise en œuvre pour les réaliser, au-delà des 6 alinéas qui nous sont donnés ici : aménager une vitrine économique urbaine, redessiner une nouvelle armature urbaine, inscrire l'ouest de la ville dans une nouvelle dynamique résidentielle, assurer la mixité sociale, créer des équipements publics modernes et créer des espaces verts de qualité. En effet, un écoquartier ne s'inscrit aucunement dans une démarche et une approche unique, mais il adopte une définition et une organisation propre et singulière à chaque quartier, à chaque ville et ses habitants.

Nous sommes donc ici sur un projet d'écoquartier en partie déjà livré dans son volet construction. Certes, les bâtiments sont qualitatifs et peuvent s'inscrire ou répondre à une norme HQE, mais a-t-on des informations, au-delà de la phase de construction, sur la performance des bâtiments, car même sur des bâtiments qualitatifs normés, on sait que l'écueil le plus important ne se situe pas forcément à la phase de construction, mais sur les phases d'usage que les habitants ont du bâtiment, qui peut parfois devenir contre-performant ? C'est notamment le cas au niveau de la performance énergétique et de la qualité de l'air intérieur.

Sur la pratique et les usages qui sont les engagements 4 et 5 de la charte, quels sont nos engagements sur le volet social ? Vous avez parlé de mixité, mais surtout quelle cohésion sociale, quelle interaction sociale autour du projet ? Quelle amélioration du quotidien des familles et quel meilleur vivre ensemble ?

Sur l'engagement n° 6 de la charte qui défend le principe contre l'étalement urbain, j'ai de sérieuses interrogations, puisque l'étalement urbain nécessite d'abord une approche globale et territoriale de la ville, alors même que, dans le projet de territoire du POLD que nous discuterons plus tard, est portée une vision à laquelle s'associe la Ville de La Garenne, une vision particulièrement dogmatique de refus d'une densification, alors même que les formes de densification maîtrisée existent et sont principalement le moyen de lutter contre l'étalement urbain.

Enfin, sur le projet, en engagement n° 15 de la charte, quelle est notre volonté d'assurer une convergence entre transition écologique et transition numérique ? Y a-t-il un volet *smart* dans le projet d'écoquartier de réseau intelligent ?

Sur le volet climat, les engagements 16 à 20 de la charte, quelle est la stratégie de décarbonisation sur le bâti, sur la mobilité ? Y a-t-il un projet de production et de transformation à partir d'une source renouvelable ? Quelle est la stratégie d'adaptation sur tout le volet ressources en eau qui est l'engagement n° 19 ? Y a-t-il eu une consultation avec nos délégués pour les impliquer, voire les associer comme partenaires du projet sur son volet eau ?

Enfin, comme il est indiqué en préambule de la charte, quelle est la stratégie de ville portée sur le long terme, d'une part sur l'évolution de l'écoquartier, et d'autre part bien au-delà, quelle expérience la ville veut-elle en faire pour que cette opération s'étende au-delà d'un projet localisé et amène à des pratiques généralisées de ville durable ?

Sur ce projet, beaucoup de questions sur lesquelles nous attendons des réponses.

**M. le Maire**

Merci, Madame Gaillabaud. Vous êtes habillée pour l'hiver et pour l'été.

Monsieur Champion.

**M. Champion**

Je serai beaucoup plus bref. Je trouve que c'est une bonne chose de signer cette charte. C'est l'un des domaines de l'environnement où cela marche bien, puisque tout le monde y trouve son compte : des bâtiments de meilleure qualité, donc des investissements beaucoup plus durables.

Je rappelle gentiment à M. Hervo que c'est bien de signer la charte, mais pour la crèche qui est dans ce même quartier, c'est bien d'aller au-delà des normes.

**M. Hervo**

On va déjà respecter la RT 2012 et on verra après.

**Mme Gaillabaud**

Qui est déjà en partie obsolète.

**M. le Maire**

Madame Courty, l'idée de cet écoquartier est assez simple : nous allons nous lancer dans cette labellisation, certes pour que le quartier soit écolabellisé, mais peut-être et avant tout à visée pédagogique. Nous nous servons de cet objet qui est le quartier des Champs-Philippe, qui est défini géographiquement, fonctionnellement, dans sa réalisation et identifié également politiquement par les uns et les autres, puisque nous savons ce qu'est cette ZAC des Champs-Philippe, pour apprendre des techniques d'écolabellisation que l'on pourra généraliser, y compris en dehors du label proprement dit. Les techniques que nous aurons apprises durant cette labellisation, nous pourrions les adopter et les appliquer dans d'autres réalisations municipales qui, elles-mêmes, pourraient ne pas faire l'objet d'une labellisation formelle.

Vous avez compris que cet écoquartier futur, si nous parvenons à la labellisation, mais ce n'est pas fait... Il y a une démarche que vous connaissez très bien qui nécessite un certain nombre d'expertises, pas seulement locales, mais qui nous dépassent. Nous espérons apprendre beaucoup. Ayez conscience que, dans cette affaire, nous avançons avec humilité et nous voulons utiliser des outils que nous ne maîtrisons pas suffisamment. Pour avancer sur les outils que nous ne maîtrisons pas suffisamment, la meilleure manière est de les utiliser et d'apprendre.

**Mme Courty**

Toute mon information portait justement sur le partage d'informations, la possibilité que l'on puisse y prendre part et influencer.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres observations.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

#### **5.2 - Acquisition des lots 17 (un appartement) et 96 (une cave) dépendant de la copropriété sise 83 rue Médéric dans le cadre de la succession Mohammed Terki sous administration de la DNID**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'acquisition des lots 17 et 96, d'une cave au 83 rue Médéric. Qui rapporte ? C'est M. Zacaropoulos.

**M. Zacaropoulos**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vous propose simplement d'acquérir deux lots, un appartement de 21 m<sup>2</sup> et une cave et d'en faire du logement social. C'est un appartement qui se situe au 83 rue Médéric, qui appartient à la succession de M. Terki, sous l'administration de la Direction nationale d'intervention domaniale.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Zacaropoulos ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

#### **5.3 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 67 (1 appartement), 17 (1 appartement) et 96 (1 cave) dépendant de la copropriété du 83 rue Médéric, des lots 4 (1 appartement) et 32 (1 cave) dépendant de la copropriété du 3 rue des Champs-Philippe**

**M. le Maire**

Monsieur Zacaropoulos, vous continuez.

**M. Zacaropoulos**

C'est la suite logique. Maintenant que l'on a acquis cet appartement et d'autres auparavant, je vous propose de les transformer en logement social en les cédant pour un euro à la SEM de La Garenne-Colombes pour leur donner un caractère social.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Zacaropoulos ?

Conventionnement d'un logement qui n'est pas un logement social en un logement social.

**M. Zacaropoulos**

Il y a plusieurs logements, ceux dont on a parlé auparavant, et également deux autres lots : un autre lot dans la même résidence au 83 rue Médéric qui a été acquis en 2016 et un autre lot, appartement et cave, au 3 rue des Champs-Philippe.

**M. le Maire**

Merci.

Je suggère que le président de la SEM ainsi que les administrateurs de la SEM ne participent pas au vote formellement.

Il n'y a pas de question, de remarque ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, moins les administrateurs. Merci.

**5.4 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières**

**M. le Maire**

Le point suivant est le bilan des acquisitions et des cessions immobilières. Il s'agit d'un point de type marronnier, comme disent les journalistes sur les articles qu'ils écrivent à chaque saison. C'est une obligation légale. Avant, ce bilan des acquisitions et cessions immobilières figurait dans le compte administratif. Il a été demandé qu'il soit scindé du compte administratif et publié ailleurs. Il n'y a rien que vous ne connaissiez pas, puisque par définition, vous avez eu à connaître, voire à approuver, toute acquisition ou cession de la Ville.

Avez-vous des questions sur cette liste ? Pas de question.

C'est un « prends acte », il n'y a pas de vote.

**VI - Divers**

**6.1 - Projet de territoire**

**M. le Maire**

Le point suivant est le projet de territoire.

Chers collègues, vous savez que l'Etablissement public territorial (EPT) – quelqu'un me demandait ce que signifiait EPT récemment – du POLD (Paris Ouest La Défense), qui est ce vaste territoire qui va de Levallois jusqu'à Vaucresson et qui nous englobe, a été créé il y a maintenant un an et demi. Celui-ci est en phase de maturation, puisqu'il a eu fort à faire avec son budget, puisque la loi ne prévoyait pas un certain nombre de choses et il fallait pourtant voter un budget qui était lui-même en déséquilibre. Maintenant que nous sommes en bonne voie pour régler ces questions importantes d'*impedimenta*, nous allons pouvoir enfin parler de à quoi sert ce territoire.

Il y aura les obligations légales, bien entendu, mais également la nécessité d'avoir un projet commun, un projet de territoire. Des groupes de travail ont été organisés entre les différentes villes. Nous représentaient Isabelle Juvin-Marleix et Jean-François Dransart dans ces groupes de travail. Lors de la dernière réunion du Conseil de territoire, il y a eu une présentation d'un projet de territoire que je vous ai transmis et dont je souhaitais que vous ayez connaissance. Certains d'entre vous m'ont fait parvenir leurs remarques, que j'ai fait parvenir ou que je pourrai faire parvenir s'ils le souhaitent au président de l'Etablissement public territorial.

Peut-être pouvons-nous avoir une présentation de votre part, Jean-François ? Les uns et les autres qui souhaiteraient réagir sur ce travail, vous aurez le loisir de le faire.

Allez-y, Monsieur Dransart.

**M. Dransart**

Je vais commencer par rappeler le contexte. Nous sommes dans une situation avec une métropole et des territoires. Aujourd'hui, dans les territoires existants, il y a deux territoires qui travaillent et qui sont en train de finaliser un projet de territoire. Il s'agit du territoire de la commune de Saint-Denis pour la simple et bonne raison qu'ils ont les Jeux olympiques en ligne de mire, et du territoire de Paris Ouest La Défense. On sert un peu de fer de lance dans ce domaine pour les autres territoires.

Ce qui a été présenté ici et sur lequel je vais me baser pour faire cette rapide présentation, c'est le document qui a été diffusé en Conseil territorial fin avril. Je veux simplement vous dire qu'il s'agit, non pas d'un projet définitif, mais de l'ébauche du projet. C'est le résultat d'une réflexion menée au cours de 20 réunions, ou 22, au cours des mois précédents, avec tous les élus des différentes villes, des différentes sensibilités, sur des sujets assez complexes comme ceux qui vont être évoqués plus loin dans le dossier.

Comme il s'agit d'une ébauche, il y aura beaucoup de remarques et beaucoup d'ajouts seront faits dans ce dossier. On a eu une réunion, pas plus tard que vendredi, dans laquelle on nous a indiqué qu'avec toutes les remarques qui avaient été formulées par les différents élus, on avait déjà doublé le volume de ce projet. Vous aurez au mois de juin une nouvelle version de ce projet, plus aboutie.

Comme le disait M. le Maire, on est obligé de raisonner par urgence. Evidemment qu'il manque beaucoup de choses dans ce projet. On est obligé de raisonner par urgence, parce qu'il y a des échéances, fin 2017, fin 2018, qui contraignent le territoire à prendre des décisions. On a surtout des contraintes sur les 3 compétences du territoire qui vont être validées, ou pas, en fin d'année 2017, début 2018. Je pense à l'aménagement, à l'habitat et au développement économique.

Vous ne serez pas surpris, à la troisième page, que nous retrouvions ces éléments dans les premières commissions qui ont été définies, c'est-à-dire l'entreprise innovante – il y a débat, mais ce n'est pas le sujet, c'était pour voir l'aspect économique – l'équilibre résidentiel et

le cadre de vie. Le déplacement, on l'a ajouté, non pas pour une question de compétences, mais pour deux raisons importantes. La première est que, même s'il n'y a pas de compétences réelles du territoire de la notion de transports ou de déplacements, on affecte des petits bouts. La commune en a une partie, le département une autre partie, le territoire une partie, et la Région une grande partie. On était, à ce titre, intéressé de voir comment on pouvait penser cela au niveau du territoire et bien au-delà, puisque les transports vont bien au-delà du territoire, ils ne s'arrêtent pas aux frontières.

On s'est aussi aperçu, en travaillant sur les 3 autres sujets, qu'il y a un lien très important entre tout le reste et les déplacements. On peut réfléchir à la densification, à l'augmentation du nombre de logements, mais s'il n'y a pas le cadre de vie et les déplacements qui permettent aux personnes d'aller au travail ou d'en revenir ou de se déplacer pour X raison, cela n'a pas grande utilité. Enfin, on est dans le cadre d'un grand projet, le Grand Paris Express, où l'on va voir naître un certain nombre de gares, la ligne 15 – on peut en lister quelques-unes – qui nécessitent d'avoir une réflexion commune. C'est sur ce point que l'on a essayé de travailler dans la partie déplacements.

Pour revenir sur le contenu du document, ce qui était important de voir, c'est que l'on était d'accord... On a fait un état des lieux sur tous les sujets. L'esprit était de se dire : on part d'un état des lieux avec des communes qui sont différentes les unes des autres, qui ont leurs propres spécificités. Le but du jeu n'est pas de mettre tout le monde exactement pareil à l'issue d'une certaine période. C'est au contraire de valoriser les différences, de mettre en avant les qualités, de travailler sur les faiblesses de chaque commune. Ce sont des objectifs que l'on a gardés en tête tout au long de notre réflexion. Ensuite, cela se traduit dans les objectifs que je vous ai indiqués page suivante. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

Quand on passe aux pages suivantes, on rentre directement dans la partie entreprise. Il y a beaucoup de chiffres évidemment. L'objectif a forcément des choses particulières. Au-delà du fait que l'on pense tout de suite à La Défense quand on parle d'activité ou d'attractivité économique et de rayonnement international, on s'est aperçu que le territoire a une richesse incroyable en matière économique. On a le CAC 40, on a la vitrine à La Défense, mais au-delà, on a énormément d'entreprises en dehors de La Défense, qui peuvent être à Rueil, à Suresnes, à Nanterre, à Levallois, et qui se servent de cette proximité de La Défense et de Paris pour développer leur activité.

On s'est rendu compte aussi que dans nos avantages et nos différences, on était complémentaire. Je me souviens de discussions très intéressantes sur ce que l'on a aujourd'hui comme qualités à La Défense et dans les autres territoires. On s'est aperçu qu'à La Défense, on a toujours cette notion de rayonnement, de vitrine, de facilité de transports, de réseau avec de grands groupes représentés, mais que l'on avait un gros problème récurrent à La Défense : il pouvait y avoir de l'innovation, des start-up, mais une fois qu'elles étaient développées, elles ne pouvaient pas respect à La Défense. Ces start-up se développent après. Elles venaient à Nanterre, par exemple. Nanterre a une qualité, à savoir que l'on peut faire de l'industriel plus facilement. Il y a plus de foncier, de hangars, de disponibilité, que l'on ne peut pas retrouver à La Défense. Rueil avait aussi un pôle intéressant dans la continuité de La Défense, mais il avait un lien tout en gardant une certaine proximité des grandes entreprises, avec un cours élevé. On avait aussi Levallois, la proximité avec les transports.

Tout simplement pour dire que si l'on regarde les chiffres au niveau global, on a 565 000 habitants et 475 000 emplois, donc on a un ratio assez intéressant. Très vite, on s'est aperçu qu'entre ce qu'on veut faire, ce qu'on aimerait faire tous ensemble, ce qu'il y a et ce qu'on peut faire, il y a une marge de manœuvre assez réduite malheureusement. C'est pourquoi on a marqué que l'on a une contrainte de l'État. En tout cas, cela sous-entend cela. Les services de l'État sont venus nous faire des présentations sur les projections démographiques et économiques. On se dit : c'est dommage de ne pas avoir la main sur ce sujet. Quand on voit qu'aujourd'hui, on a un ratio emploi/habitant de 1,6 dans le territoire et que l'État veut que l'on arrive à 1,1, c'est-à-dire que l'on détruit 60 000 emplois à l'ouest pour les mettre à l'est et que l'on remplace des bureaux par des logements, on se dit que c'est dommage. On a une telle richesse. Pourquoi ne pourrait-on pas conserver cette diversité, cette dynamique économique qui est pourtant connue au niveau international ? C'est dommage d'avoir ces contraintes. De même, dans la partie logement, c'est le même raisonnement que nous avons.

Tout cela pour dire que, de toute façon, dans le projet tel qu'il est rédigé aujourd'hui, on a des grandes lignes et on doit se fixer sur ces 3 thèmes que sont l'habitat, le développement économique et l'aménagement, parce qu'il va y avoir des votes importants fin 2017 et fin 2018. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'occuper des autres sujets, notamment la transition énergétique et beaucoup de choses que l'on a évoquées, même dans le cadre de vie. Aujourd'hui, il y a une priorité sur ces sujets. C'est pour cela qu'on a créé ces commissions.

Sur la notion de start-up, on avait fait l'analyse de ce qui existait en Ile-de-France et on s'était intéressé au plateau de Saclay et à ses spécificités au niveau ingénieur. On se demandait s'il fallait garder la notion d'innovation pour notre territoire ou s'il fallait en trouver une autre. On a une création d'entreprise forte dans notre territoire. Cela peut évoluer, mais c'est pour dire qu'il y a une telle richesse que l'on n'a pas encore trouvé le thème central de la notion de développement économique sur le territoire.

Si on passe aux déplacements, le sujet est immense. Je ne sais pas si l'esprit est bien rédigé\* dans le territoire, mais l'idée était de n'imposer quoi que ce soit à personne. Les communes vont rester maîtres de leurs réflexions, de leurs décisions dans leur sein, sauf que l'on s'est rendu compte, en faisant cet exercice, quand on est en réunion avec le STIF, la RATP et la SNCF, les communes face à ces interlocuteurs, on ne nous écoute pas beaucoup. Quand on est regroupé à 11 communes, c'est bizarre, on entend mieux, avec les mêmes arguments. L'idée a été de dire : travaillons sur les besoins et les développements au niveau du territoire et les besoins de chaque commune, agrégeons-les et présentons-les de façon unique en tant que territoire à ces acteurs. Cela marche beaucoup mieux. Résultat, dans l'idée de l'intégration de la ligne 15 du futur Grand Paris Express, on va être amené à travailler sur un schéma de réflexion commun pour l'ensemble des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express sur chaque zone du territoire, de manière à avoir une réflexion commune (où met-on les vélos, quelles sont les articulations avec la voirie, les déplacements piétons, bus ?), plutôt que de nous les faire imposer. Au bout du compte, on va créer une charte qui servira de modèle et d'exemple pour toutes les nouvelles créations de gares. C'est un point important et c'est un bon exemple.

Sinon, on a tous demandé des modifications des lignes de bus pour desservir ces nouvelles gares, des développements de lignes de métro, des renforcements des tramways qui sont saturés. Sur les lignes SNCF, on a déjà fait un gros travail, que vous avez peut-être vu, qui concerne la ville, sur le RER A et la ligne Paris-Saint-Lazare, Roissy-Saint-Germain, etc., ce qui permet d'avoir plus de transports pour les Garennois notamment, mais aussi pour les autres villes du territoire.

Voilà la partie déplacements. Ce n'était pas facile parce qu'on n'a pas la compétence et on a des interlocuteurs qui sont très difficiles à faire plier quand on est petit par rapport à une grosse structure. On a réussi à faire l'équilibre, c'est très bien, on a de bonnes discussions avec le STIF, la SNCF et la RATP sur tous ces sujets.

Recherche de financements coordonnés, c'est toujours cela.

L'autre grand sujet est l'équilibre résidentiel. On peut avancer. Il y a un sujet très important : agir pour une densité raisonnable. La problématique que nous avons dans ce territoire, c'est que 5 des 11 communes de notre territoire sont parmi les plus denses de France ; elles sont dans les 10 ou 15 premières en matière de densité. Levallois est la première d'Europe. On se retrouve avec un territoire qui est dense au niveau européen, ce qui est assez curieux, avec pourtant des disparités très fortes. On a des zones très denses et d'autres moins denses. L'État imposait à toutes les communes de faire un nombre de logements supplémentaires mais qui ne tient pas compte de ce caractère. Cela ne veut pas dire que toutes les communes étaient contre la densification, mais plus pour un équilibre raisonné en tenant compte de l'historique. C'est assez difficile à faire admettre aux services de l'État et cela pose des problèmes sur les autres items présentés comme le parcours résidentiel.

Levallois nous donne un exemple intéressant en matière de logements sociaux. Je crois qu'il a largement le compte, ce n'est pas le souci, mais il se retrouve face à une problématique : on lui demande de construire des logements, mais il n'a plus de foncier. Ce n'est plus que de la comptabilité ; on est obligé de passer d'un logement qui n'est pas comptabilisé à un logement comptabilisé. Il ne peut plus faire autrement. Il se retrouve avec une difficulté dans l'évolution de la mixité sociale qui pose problème, puisqu'à Levallois, on va avoir une fracture sociale : les personnes avec des revenus modestes dans les logements sociaux qui sont occupés, puis il n'y a plus que les riches qui sont en mesure de payer des logements à Levallois parce que le m<sup>2</sup> est très élevé. Toutes les populations intermédiaires et les familles partent parce qu'elles n'ont pas les moyens et ne peuvent pas trouver d'accession ou de logements sociaux. M. Balkany, en l'occurrence, aimerait bien faire des logements sociaux pour ces familles, mais ne peut pas.

On a des contraintes, et c'est dommage. Il y a une volonté de toutes les communes d'arriver, non pas à l'uniformisation, mais à quelque chose de plus sain dans l'esprit de tous et de ne pas avoir une ghettoïsation des riches ni des plus bas revenus. Ce n'est pas l'idée. On a des contraintes fortes. M. Jarry nous expliquait qu'il pouvait faire des logements supplémentaires techniquement, mais que l'État l'interdisait ; il ne peut même plus faire de réhabilitations des logements à rénover pour donner des logements aux familles. Il ne peut plus le faire car s'il détruit quelque chose, il est obligé de le recréer sur une autre commune. On en arrive à des opérations complexes à comprendre et qui nous posent des soucis dans notre réflexion. Maîtriser l'évolution de la population, troisième item, c'est quelque chose d'assez complexe, qui est détaillé de façon simple dans le document, mais qui montre toute la difficulté qu'il y a à créer cette maîtrise dont on parlait.

On s'est beaucoup attaché au cadre de vie que l'on dit privilégié, quelle que soit la commune. Tous les habitants ont le sentiment d'être heureux dans leur cadre de vie. Or, vous avez vu dans le document les évolutions à 2030 qui nous sont proposées en projection par l'État. On a tous, les communes et les élus, peur de cette évolution, parce que si l'on a une densification aussi imposante qu'elle est prévue, on peut dire adieu à nos espaces verts, on peut dire que les déplacements vont venir extrêmement difficiles, sauf révolution que l'on ne connaît pas aujourd'hui. Cela pourrait se faire aussi. On a une réelle difficulté à appliquer des exigences, qui sont tout à fait intéressantes, de développement durable et de transition énergétique, puisqu'on perd un peu la maîtrise de ces éléments. C'est dommage, parce qu'on a, en matière de développement économique, un fort potentiel, y compris dans ces domaines qui sont des domaines d'avenir. C'est l'un des plus grands secteurs de croissance dans les prochaines années.

On est sur tous les sujets, peut-être pas assez, mais on y va par priorité : réemploi, recyclage, efficacité, sobriété. Ce ne sont que des mots, mais derrière, ce sont des idées sur lesquelles on va travailler au cours des prochaines années. Il y a des priorités pour cette année et l'année prochaine, puis on ira beaucoup plus loin dans tous les sujets, ce n'est qu'un début.

J'imagine qu'il y a beaucoup de remarques et de questions. On essaiera d'y répondre.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Dransart.

Y a-t-il des remarques, des questions, des interventions sur ce sujet ?

Monsieur Conway, vous avez la parole.

#### **M. Conway**

Merci.

En préambule, je trouve qu'il y a un grand décalage entre ce que vous présentez et ce qu'il y a dans le rapport. Le rapport est extrêmement pauvre par rapport aux chiffres et aux formules qui ont été donnés. J'intégrerai plus avant les commentaires qui ont été faits là.

Je voulais reprendre les documents que j'avais envoyés. On a une divergence sur le fait que le POLD n'est pas simplement un organisme de coordination et d'échange de bonnes pratiques entre membres, c'est clair. Ce n'est pas ce soir que l'on réduira cette fracture entre nous, mais je pense que c'est vraiment dommageable pour l'évolution du territoire de ne pas s'efforcer de pratiquer cette démarche collective.

La deuxième chose, vous avez réduit un certain nombre de chapitres vu l'urgence. Il y a deux points qui sont vraiment manquants dans cette démarche. C'est d'abord une réflexion sur la démocratie participative. Vous parlez de la commission, des échanges de travail, mais on ne voit pas le lien avec les habitants, les citoyens et leurs différents représentants. Je pense que c'est un point à développer. Le deuxième était sur les installations. Beaucoup d'installations sportives ou culturelles ne sont pas exploitées et sur lesquelles il n'y a pas de réflexion sur une éventuelle mise en commun ou en réseau de ces structures.

**M. Dransart**

Vous me permettez de répondre au fur et à mesure ? Ce sera plus simple.

**M. Conway**

Non, je fais une intervention, puis...

Je préfère faire l'intervention.

**M. Dransart**

La démocratie participative, on n'en a pas parlé, c'est vrai.

**M. Conway**

Franchement...

**M. Dransart**

Les sports, c'est déjà prévu, c'est acté.

**M. Conway**

De la même manière que vous êtes intervenu, je finis mon développement.

Au passage, on a beaucoup apprécié le fait de recevoir le rapport en avance et de ne pas avoir les fameux 5 jours du Conseil municipal pour le préparer. C'était appréciable.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Vous n'avez pas terminé ? Je croyais.

**M. Conway**

Au niveau de la démocratie participative, on avait développé en disant qu'il fallait utiliser les nouvelles technologies numériques qui étaient mises à disposition ces dernières années. Cela fait un lien évident avec les entreprises innovantes présentes sur le secteur. Le territoire pourrait vraiment encourager les communes à expérimenter différents *process* de démocratie participative et faire ensuite un rassemblement d'expériences selon ce qui a été vécu dans les communes volontaires.

On avait également le fait qu'il y ait un développement, à l'instar de ce qui s'est fait à Paris, de conseils de quartier avec un budget participatif, avec une vraie réflexion sur les projets prioritaires que souhaiteraient mener les habitants, et le fait que, dans le fonctionnement du POLD, il y ait le souci de bien répercuter d'une manière plus systématique les réunions du Conseil de territoire, les comptes rendus des conseils de territoire, et que ces comptes rendus et ces réunions soient répercutés sur chacun des sites, des villes membres du POLD.

Ensuite, sur l'aspect emploi, il y avait à développer la notion d'apprentissage, puisque c'est aussi un domaine sur lequel un certain nombre d'expériences ont été développées. On a regretté que ce point ne soit pas repris dans le document, donc on proposait d'ajouter comme paragraphe : « Le territoire devra développer dans cet écosystème économique exceptionnel et varié la mise en place d'un ambitieux programme d'apprentissage pour les jeunes, une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme professionnel et une des solutions les plus efficaces d'accès à l'emploi ».

Ensuite, sur l'aspect des entreprises, une notion a été oubliée, à savoir la responsabilité sociétale des entreprises. Différentes études ont été faites, notamment France Stratégie qui publiait l'impact qu'avait une politique de responsabilité sociétale sur la performance même des entreprises. Cela montrait qu'il y avait un écart moyen de 13 % de gain de performance économique entre les entreprises qui appliquent une politique de RSE et celles qui ne l'appliquent pas. Je trouve que le POLD devrait être beaucoup plus moteur pour développer cet aspect et ne pas être simplement dans un échange de bons procédés.

Ensuite, il y avait le sujet des déplacements dont vous avez parlé. On pense qu'un aspect intra-territoire doit être davantage traité. On avait comme proposition de remplacer votre paragraphe « le territoire n'a pas vocation à se substituer aux villes selon le principe de subsidiarité. Il y a un vrai\* objectif de les accompagner dans un rôle de coordination dans la mesure où certains enjeux dépassent les frontières communales ». On proposait de mettre : « Le territoire a vocation à se substituer aux villes dans un rôle de coordination auprès des acteurs régionaux concernant les enjeux qui dépassent les frontières communales. Le territoire a vocation à coordonner les actions des villes pour les déplacements intra-territoires, notamment en cherchant à transformer les actuels services de navettes communales en navettes territoriales, tant pour mutualiser les coûts que pour améliorer la communication intra-territoire ». Je pense notamment à un exemple qui concernait La Garenne. A un moment, on mettait en place des bus par temps de grève pour aller à Saint-Lazare. Ce bus passait toutes les communes de Courbevoie et aucune coordination n'était faite pour remplir ce bus. C'est un exemple de démarche communale qui devrait être abandonnée.

Sur cet aspect intra-territoire que je ne développerai pas plus ici, il semblait manquer les déplacements est-ouest. Il y avait beaucoup l'axe est-ouest La Défense - Marne-la-Vallée, mais les déplacements autour de la banlieue, au sein de notre territoire, n'étaient pas développés.

Ensuite, vous parliez de ressources foncières et de la difficulté de développer. Cette problématique de ressources foncières qui induit une hausse du coût des logements et contraint certains habitants à quitter notre territoire, il faut aller au-delà de ce constat, parce que nous sommes effectivement dans une situation de quasi-saturation. La question qui se pose plutôt, c'est comment mettre en place un système de régulation de la hausse des prix dans l'achat, de locatif privé et de logement social.

Enfin, sur le cycle de l'eau, il y avait le fait d'améliorer les volumes d'achat écologique par les communes du territoire sur les produits dont la fin de vie était exclusivement dispersée dans le réseau d'assainissement (hygiène et détergence\*), et également d'améliorer la gestion de l'eau par les communes du territoire avec des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'eau potable. Dans le rapport, de manière générale, il manque les objectifs qu'on se fixe globalement.

Enfin, sur la loi de transition énergétique et la COP21, on avait affirmé cette nécessité. Vous l'avez plus développée ici que dans le rapport. Je souhaiterais retrouver véritablement ces impacts dans le rapport final.

Ensuite, favoriser l'accès à tous les équipements du territoire, aussi bien pour le domaine culturel que le domaine sportif et que le domaine du loisir. Cela devrait permettre d'accroître leur usage, parce que si l'on raisonne au niveau du territoire, ce ne sont pas seulement les habitants qui en profiteraient, mais également les travailleurs et les visiteurs qui passeraient à l'occasion. Cela permettrait d'améliorer l'offre dans toutes les communes concernées.

Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Courty, je vous en prie.

#### **Mme Courty**

Je partage la remarque de Christophe Conway que votre exposé est plus consistant et plus intéressant que le document tel qu'il nous a été remonté. Il a été appréciable de le recevoir en amont et de pouvoir y apporter le regard et les réflexions que nous pouvions avoir. J'espère que ces propositions de modification ou de commentaire seront prises en compte et potentiellement impacteront le document.

Par rapport à la présentation que vous faites et sur la démarche de priorisation et de séquençage des sujets, je trouve que cette démarche est regrettable, puisque comme vous êtes arrivés à la fin sur les enjeux de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, je pense que les cris d'alarme des scientifiques sont suffisamment éloquents pour savoir quel est l'ordre de priorité. Je pense que, dans un esprit de développement durable, on ne peut pas séquencer, puisque le teneur, la philosophie même du développement durable est de concilier les déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux.

Enfin, je ne passerai pas en revue toutes les propositions que l'on a pu réaliser, mais je reviens sur une certaine défiance du document sur les différents échelons administratifs. Je pense qu'il ne faut pas opposer l'action que peut mener le POLD. Par rapport aux réglementations internationales, par rapport à l'Europe, par rapport à l'État, par rapport à la Région, je pense qu'il y a davantage une coordination à avoir qu'une opposition des différents échelons administratifs.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

De mon côté, j'ai fait une intervention l'autre jour de la présentation avec deux points, parce que dans ce genre d'exposé, il faut vraiment choisir ses priorités. Le premier point concerne les gares, puisque le texte initial avait une description des prolongations des lignes de métro qui sous-entendait que la ligne 3, par exemple, celle qui arrive au pont de Levallois, pourrait aller jusqu'à la future gare du Grand Paris qui est située à Courbevoie. J'ai souhaité une rédaction un peu différente qui puisse laisser ouverte la possibilité pour la ligne 3 du métro d'aller jusqu'à la gare des Vallées, qui est une gare absolument clé, puisqu'elle dessert Colombes, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes, le nouveau quartier de Bois-Colombes et évidemment une gare SNCF, et peut-être demain un terminus RATP.

La deuxième remarque était liée à la question du comptage des logements sociaux. Il est intéressant de noter que le territoire POLD comprend aujourd'hui 26 % de logements sociaux. Quand on travaille à l'échelon de La Garenne, c'est 12 %. Quand on travaille à l'échelon du POLD, on est à 26 %. Quand on travaille à l'échelon de Paris, je crois que c'est 22 %. D'un côté, on compare dans la loi des objectifs de logements sociaux d'une ville comme Paris, qui est grande, avec 22 %, et on ne compare pas un territoire qui est à l'échelle de Paris, le POLD, qui est à 26 %, donc très supérieur à Paris. En revanche, on impose aux sous-territoires que sont les communes du POLD d'avoir des objectifs eux-mêmes chacun de 25 %, ce qui est évidemment absurde, mais cela a été très bien rappelé par Jean-François.

J'ai suggéré que l'on puisse avoir un amendement qui exprimerait cet état de fait, qui est rappelé d'ailleurs mais sans aller au-delà, en disant que si le territoire avait le même statut que Paris vis-à-vis de l'obligation, l'objectif fixé par la loi serait atteint et même dépassé. Je proposais d'élaborer ensemble, entre tous les maires, une proposition d'un cadre législatif qui porterait sur la globalisation de l'objectif des 25 % de la loi SRU, non plus à l'échelon de la commune, mais à l'échelon du territoire, avec en contrepartie des obligations qui seraient des interventions collectives de chacune des communes à l'échelon du POLD. Je fais cette remarque parce qu'il y a, par exemple, une politique de la ville, des opérations politiques de la ville à Nanterre. Il ne me semblerait pas illogique que les différentes communes du POLD, dans l'optique de cette globalisation de 26 % de logements sociaux, participent au financement de la politique de la ville de

Nanterre, en contrepartie d'une mutualisation de tout, y compris des objectifs, et pas seulement des dépenses. J'ai souhaité que cet amendement puisse être inclus.

Je vous remercie, les uns et les autres, de vos prises de parole. Tout cela était passionnant. Malheureusement, je vous avais demandé de m'envoyer vos amendements avec une *deadline*, que vous n'avez pas respectée. On a attendu un jour de plus et vous nous avez adressé vos amendements ensuite. Je comprends que tout le monde est très occupé, mais je pensais que 10 jours étaient suffisants. Je les ai reçus assez largement après les 10 jours. Nous avons envoyé les amendements à 11 jours, y compris ceux dont nous avons discuté ensemble avec Jean-François et Isabelle. Je ne les ai pas envoyés formellement au Président car il nous avait demandé de tenir cette limite de 10 jours. Je vais en parler au Président pour voir s'il y a quelque chose à faire, si vous m'y autorisez.

Voilà, mes amis. Merci infiniment de vos prises de parole. C'était extrêmement intéressant. Vous avez compris que le territoire est un outil supplémentaire qui nous est donné. A nous de l'utiliser, avec un débat, comme vous le savez. Cela fait maintenant une quinzaine d'années que je fais de la politique locale en tant que maire et j'ai le souvenir que quand j'ai été élu, tout le monde disait : il y a trop d'échelons administratifs en France. Il y en a tellement trop que, depuis, on a rajouté le territoire de la métropole. Comme quoi, la France reste un pays curieux.

## **6.2 - Décisions**

- N° 2017-120 Contrat avec Le Grenier de Babouchka relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 21 mars 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-121 Modification n° 1 au marché n°MAPA/2016/EV/01-4 de travaux pour le réaménagement du square Guy Môquet - Lot n° 4, réaménagement d'un jardin avec mise en place de la terre végétale et des plantations, des clôtures et des travaux d'arrosage
- N° 2017-122 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Guehi Adjoua Victoire
- N° 2017-123 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque, à titre gracieux, en faveur de la Fondation Lejeune
- N° 2017-124 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque, à titre gracieux, en faveur de la Fondation Lejeune
- N° 2017-125 Marché à procédure adaptée relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux errants sur la voie publique et à l'exploitation de la fourrière animale pour la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2017-126 Contrat de maintenance de la solution de gestion des équipements et contenus culturels de la médiathèque municipale
- N° 2017-127 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de l'association Familiale Catholique (AFC)
- N° 2017-128 Contrat avec la Compagnie La 7ème Oreille relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 14 mai 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-129 Prémption d'un ensemble immobilier sis 13 rue du Renard, cadastré section F numéro 181, déclaration d'intention d'aliéner 2016/439 enregistrée en mairie le 5 août 2016
- N° 2017-130 Avenant n° 1 au marché n°MAPA/2013/BAT/03 de prestation de télésurveillance dans les bâtiments communaux à La Garenne-Colombes
- N° 2017-131 Contrat avec l'association Compagnie Compas Austral relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 3 mai 2017 à la médiathèque municipale
- N° 2017-132 Contrat avec la SARL Compagnie Les Enjoliveurs à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-133 Contrat avec la Compagnie Les Enjoliveurs relatif à l'organisation d'un show musical claquettes prévu le dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-134 Contrat avec la société Arts & Spectacles relatif à l'organisation d'un spectacle prévu les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-135 Contrat avec la Compagnie Una Mika relatif à l'organisation d'un spectacle prévu les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-136 Contrat avec Yann Productions SARL relatif à l'organisation d'un spectacle pour jeune public et public familial les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-137 Attribution d'une concession funéraire n° 18381 – rectificatif
- N° 2017-138 Convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches en épidémiologie-prévention (CEREP) pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes - année 2017
- N° 2017-139 Contrat avec la SARL MAC Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 20 mai 2017 à l'auditorium de la Médiathèque

- N° 2017-140 Contrat avec la SARL MAC Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 17 juin 2017 à l'auditorium de la Médiathèque
- N° 2017-141 Modification de la régie de recettes concernant les encaissements et règlements pour occupation du domaine public et ventes de produits dans le cadre du programme local de prévention des déchets
- N° 2017-142 Avenant n° 2 au contrat d'assistance et de maintenance logicielle des logiciels Mélodie V5, Ibémol et Requiem V5
- N° 2017-143 Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 19 mai 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-144 Contrat avec Monsieur William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 9 juin 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2017-145 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de la société SNC Marignan Résidences
- N° 2017-146 Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 21 mai 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-147 Contrat avec la Compagnie Viva relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 15 décembre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N° 2017-148 Attribution de la concession funéraire n° 18610
- N° 2017-149 Attribution de la concession funéraire n° 18614
- N° 2017-150 Attribution de la concession funéraire n° 18615
- N° 2017-151 Attribution de la concession funéraire n° 18616
- N° 2017-152 Attribution de la concession funéraire n° 18617
- N° 2017-153 Attribution de la concession funéraire n° 18618
- N° 2017-154 Attribution de la concession funéraire n° 18619
- N° 2017-155 Convention de partenariat relative à la mise à disposition, à titre gracieux, d'emplacements sur le domaine public de la Ville en vue de la mise en place de trois boîtes à livres
- N° 2017-156 Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du comité d'entreprise de la société Technip
- N° 2017-157 Contrat avec l'association Bonus Track relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-158 Contrat avec l'association Godfingers relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-159 Contrat avec Madame Aude Réant relatif à l'organisation d'une animation prévue les samedi 24 juin 2017 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-160 Demande de subvention relative à la modernisation et aux changements de candélabres d'éclairage public
- N° 2017-161 Marché à procédure adaptée n°MAPA/2017/BAT/02 relatif à une mission de contrôle technique pour les besoins de La Garenne-Colombes
- N° 2017-162 Contrat avec l'entreprise Artistes à l'affiche relatif à l'organisation d'une animation créative prévue les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-163 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de deux petits trains touristiques prévue le samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-164 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de deux petits trains touristiques prévue le samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-165 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de structures d'animations prévue le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2017-166 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de structures d'animations prévue le samedi 24 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-167 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement des polices municipales
- N° 2017-168 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Nadine Balou

- N° 2017-169 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Karine Zemmour
- N° 2017-170 Cessation d'activité de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place du marché des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- N° 2017-171 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de plantes et fleurs annuelles en godets pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2017-172 Contrat de licence et d'assistance du logiciel de gestion des temps de présence Kélio de la société Bodet
- N° 2017-173 Demande de subvention relative à la création de coin nature dans les écoles maternelles et élémentaires
- N° 2017-174 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours d'été au mois de juillet 2017
- N° 2017-175 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris
- N° 2017-176 Contrat avec l'association AJL Diffusion relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 5 mai 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2017-177 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'exposition de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de l'association Les Gazelles Z'ailées
- N° 2017-178 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Hervé Crespon
- N° 2017-179 Contrat avec le Théâtre de marionnettes de Montrouge relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 10 mai 2017 à la médiathèque municipale
- N° 2017-180 Contrat avec la société SARL Tympan Productions relatif à la programmation d'un concert en plein air prévu le dimanche 23 juillet 2017 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N° 2017-181 Contrat avec l'association Rockin'chairs relatif à la programmation d'un concert en plein air prévu le dimanche 30 juillet 2017 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N° 2017-182 Contrat avec la société SARL Tympan Productions relatif à la programmation d'un concert en plein air prévu le dimanche 09 juillet 2017 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N° 2017-183 Contrat avec la société Long Age Productions relatif à la programmation d'un concert en plein air prévu le dimanche 02 juillet 2017 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N° 2017-184 Modification n° 2 au marché n°MAPA/2015/VOI/01 - Travaux d'aménagement de la gare
- N° 2107-185 Contrat avec la SARL Les Toiles de Minuit relatif à l'organisation de trois projections de films en plein air prévues les samedis 05, 19 et 26 août 2017 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N° 2017-186 Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2017-187 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de structures d'animations prévue le samedi 24 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-188 Contrat avec l'association Orchestre Mose relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2017-189 Contrat avec l'association Maj Land relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-190 Contrat avec l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine relatif à la programmation d'ateliers de découverte du chant choral prévus au Théâtre de La Garenne dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N° 2017-191 Contrat avec l'association Zikjaz relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-192 Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2017-193 Contrat avec la société Surmesures Productions relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu à la médiathèque le dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2017-194 Contrat avec la société Arts & Spectacles relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique

**M. le Maire**

Le point suivant, ce sont les décisions au titre du Maire. Pardon de parler de moi à la troisième personne. Y a-t-il des questions sur les décisions que j'aurais prises à l'insu de mon plein gré ?

Madame, je vous en prie.

**Mme Courty**

Sur la décision 123, sur la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque à titre gracieux en faveur de la Fondation Lejeune. J'imagine que c'est La fondation Jérôme Lejeune. La première question est : est-ce que cette fondation est une association locale ? Il ne me semble pas. Pourquoi a-t-elle bénéficié de l'auditorium à titre gracieux ? Enfin, j'aimerais rappeler que la fondation Jérôme Lejeune est une fondation qui prône ouvertement la lutte contre l'avortement, alors même que l'avortement est un droit fondamental pour les femmes, acquis et symbolique pendant la V<sup>e</sup> République. Dans la ligne de mire de la lutte contre le droit à l'avortement des femmes, elle s'inscrit contre le progrès et l'innovation médicale, puisqu'elle dénonce systématiquement la pratique du diagnostic prénatal, notamment les nouvelles techniques de diagnostic non-invasives qui sont proposées aux femmes à partir de tests sanguins et de détection des cellules fœtales dans le sang maternel. Récemment, il y a moins de 2 mois, il y a eu un appel public par un collectif de 143 ou 146 scientifiques, des académiciens, notamment des professeurs du Collège de France, qui dénonçait les objectifs, les finalités de cette organisation et qui appelait ouvertement les autorités publiques à lui retirer sa fonction d'utilité publique.

J'aimerais savoir pourquoi cette fondation a pu bénéficier gracieusement des locaux de la mairie.

**M. le Maire**

Je pense que vous auriez dû venir à la réunion, parce que vous auriez observé que ce n'était pas le cas. Il s'agissait d'une conférence sur la trisomie 21 organisée dans le cadre du réseau Ville Handicap\* qui organise un certain nombre de conférences. Ce n'est pas la première et j'espère que ce ne sera pas la dernière. Ce sujet était la trisomie 21. Ils étaient invités, bien entendu, mais parmi d'autres. Il y avait de nombreux intervenants.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur.

**M. Champion**

C'était sur la décision 125. J'avais quelques questions. Comment cela se passait-il ? C'est pour le marché à procédure adaptée relatif à la capture, au ramassage et au transport des animaux errants sur la voie publique et à l'exploitation de la fourrière animale. J'aurais voulu savoir où était la localisation de cette fourrière.

**M. le Maire**

Cela se passait pareil avant. Je l'ai toujours connu. Même quand j'étais petit, je savais que cela existait. La nouveauté est que l'on a alloti... Elle se trouve à Villeneuve-la-Garenne ?

**M. Chaillet**

Non, c'est un peu plus loin.

**M. Champion**

Ma question était de savoir s'il était possible de la visiter.

**M. le Maire**

Oui, sûrement.

Je vous réponds sur ce point, si vous me le permettez. Je ne suis pas certain de savoir où elle est, je crois que c'est à Villeneuve, mais on me dit peut-être dans les Yvelines. C'est plus grand.

M. Chaillet dit que cela a déménagé. On se renseigne et on vous donnera l'adresse. Si vous voulez prendre contact avec eux, vous vous présentez, il n'y a aucune difficulté.

**M. Champion**

C'est restreint aux chats et aux chiens. *Quid* des animaux exotiques ?

La dernière chose était une proposition : utiliser les médias communaux pour faire un rappel à la loi sur l'obligation d'identification des chats et des chiens, ce qui évite l'euthanasie et toutes ces choses. C'est obligatoire. On sait que peu de gens le font. En tout cas, une minorité de gens le font. Ce rappel à la loi par des affichages communaux serait un moyen de prévenir cette fourrière.

**M. le Maire**

Je suis d'accord avec vous, le bien-être animal est fondamental.

Sur les animaux dits exotiques, si vous voyez un lion ou un alligator dans la ville de La Garenne, je ne sais pas qui appeler. J'irai d'abord me cacher et j'appellerai Laurent Montagnon ensuite.

*(Rires.)*

**M. Champion**

Je pensais plutôt aux nombreux reptiles que les gens ont maintenant.

**M. Pinta**

On a voté un budget pour les animaux errants, notamment les lions évadés du cirque.

**M. le Maire**

Il ne doit pas être beaucoup dépensé.

**M. Dransart**

Deux par an.

**M. le Maire**

Pour les serpents ?

**M. Pinta**

On a un numéro de téléphone, on appelle et ils viennent chercher la bestiole.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Par exemple, je ne sais pas quelle est la fréquence des Garennois qui ont chez eux des reptiles, je n'ai aucune idée. Tant que je ne le sais pas, c'est qu'ils ne sortent pas de chez eux, donc qu'ils y restent.

Y a-t-il d'autres questions ?

Très bien, merci infiniment.

Le point suivant, il s'agit des questions... Pardon, les remerciements.

Monsieur Conway, je vous prie de m'excuser.

**M. Conway**

J'attirais l'attention sur la décision 155 qui était de mettre à disposition à titre gracieux les emplacements sur le domaine public de la ville en vue de la mise en place de 3 boîtes à livres, qui est fait avec le Lions Club. Je voulais souligner l'intérêt de cette initiative et regretter qu'elle ne soit conclue que pour un an non renouvelable. Je trouvais cela dommage.

**M. le Maire**

C'est très simple. C'est une initiative très sympathique. On va poser des boîtes à livres. Ce sont des boîtes qui seront « logotés » Lions Club et dans lesquelles les gens pourront poser des livres, les prendre, en mettre d'autres à la place. Tout cela est très sympathique. On ne sait pas si cela va fonctionner, très franchement. C'est pour cela que ce n'est qu'un an. Si cela marche, on continuera, il n'y a aucune raison d'arrêter. Cela peut être sympathique. Moi qui ai jeté des caisses de livres hier soir, j'aurais pu remplir 50 caisses à livres. Tant pis.

**M. Conway**

C'est parce que c'est M. Perrée qui l'a signé. Vous ne l'avez pas vu passer.

**M. le Maire**

Il n'est pas au Lions Club, il est au Rotary, cela n'a rien à voir. Ne créez pas de guerre diplomatique, s'il vous plaît.

**M. Conway**

Sinon, j'avais une autre question concernant la décision 184, qui est la modification n° 2 aux travaux d'aménagement de la gare. La dernière fois, on en avait parlé parce que des tuyaux contenaient de l'amiante. On en a encore retrouvé. Pourquoi la fois d'avant, c'était un montant très précis, autant, là, c'est 20 000 €. Je n'ai pas vu dans l'avenant de trace d'un forfait quelconque.

**M. le Maire**

J'imagine que si l'avenant est à 20 000 €, c'est que cela nous a coûté 20 000 euros. Je ne saisis pas bien votre question. Vous pensez que 20 482,50 € serait plus crédible que 20 000 € ?

**M. Conway**

L'avenant n° 1 portait sur un montant de 7 631,40 € parce que ce sont des mètres de tuyaux à désamianter, etc. Le deuxième, c'est 20 000 € tout rond et je n'ai pas trouvé de notion de forfait qui justifierait le fait que l'on ne s'est pas cassé la tête à métrer le chantier. Ma question est cela.

**M. le Maire**

Je ne sais pas pourquoi c'est 20 000 précisément. M. Chaillet ne sait pas non plus. On n'a pas le devis, on regardera. Il y a une explication.

**M. Conway**

Rassurez-moi, quelqu'un a vérifié le montant ?

**M. le Maire**

Non, on paie sans regarder. Vous nous connaissez.

*(Rires.)*

On est tellement large. L'État, en plus, nous paie tellement largement la DGF que l'on ne compte plus. On roule sur l'or.

Y a-t-il d'autres observations ?

Madame, je vous en prie.

**Mme Courty**

Sur la décision 170, la cessation d'activité de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place du marché des Champs-Philippe, si elle cesse son activité, je me demandais comment s'organisait l'activité.

**M. le Maire**

Avant, c'était une régie. Maintenant, ce n'est plus une régie, c'est une délégation.

**Mme Courty**

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Plus de questions sur les décisions du Maire.

**6.3 - Remerciements**

**M. le Maire**

Je vous transmets les remerciements que j'ai reçus des associations suivantes, qui ont reçu une subvention communale grâce à votre vote éclairé : l'Olympique Garennois Escalade, les ACPG-CATM – je demanderai à chacun ce que cela veut dire – et la Croix-Rouge française.

**6.4 - Questions orales**

**M. le Maire**

J'ai reçu une question orale de M. Conway et de M. Champion, une double question orale.

Allez-y, je ne sais pas qui veut commencer.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le vendredi 19 mai dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Nous recevons régulièrement en copie des courriels attirant notre attention sur différents problèmes, directement ou indirectement liés à l'opération immobilière prévue au 9 rue Médéric, à l'emplacement occupé précédemment par l'entreprise Chimicolor. Ces problèmes impactant les résidents de l'allée Henriot seraient de différentes natures et concerneraient différents interlocuteurs : des problèmes de stationnement, des problèmes de circulation piétons ou voitures, des problèmes de sécurité, tant dans l'allée que vers le garage, de respect des normes relatives à la voie pompiers, définition des normes et modalités pour les respecter, dépollution du site, contrôles *a posteriori* sol et air ambiant, compatibilité du projet immobilier avec le plan de circulation piétons et voitures de la nouvelle résidence projetée et les habitations existantes, et enfin, horaires du chantier ne respectant pas les dispositions réglementaires et garennoises.

Il semblerait que les riverains aient du mal à obtenir des réponses ou des documents, ou encore un suivi précis des promesses faites malgré de nombreuses bonnes volontés manifestées, notamment la police municipale. Pouvez-vous nous faire un point d'avancement sur chacun de ces points ? Pouvez-vous dire si vous pourriez accompagner efficacement ces demandes lorsqu'elles ne concernent pas directement l'administration municipale ? Nous vous remercions de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, cher collègue.

Mesdames et Messieurs, ce sujet est un sujet définitivement bien connu de l'administration communale, ainsi que des élus. Je me suis moi-même rendu à plusieurs reprises sur le site. Nous sommes effectivement informés des différents points que vous évoquez. Nous avons en particulier reçu de très nombreux mails à ce sujet de la part de riverains. J'ai compté plus de 100 ou 150 mails. C'est grâce à eux, et je veux les remercier, que nous sommes au courant.

La commune a des obligations, mais l'État aussi a des obligations. Les différents propriétaires privés de cette allée jouxtant celle-ci ont aussi des obligations. Evidemment, la commune ne peut se substituer à eux, mais elle peut, comme vous me le suggérez, Monsieur Conway, ce que nous faisons, et je vais tenter de vous le montrer, accompagner la réflexion et l'action de ces différentes autorités qui ne sont pas les autorités municipales.

Sur la question extrêmement importante du caractère potentiellement (MZ24 00.07.06) du terrain de construction de l'entreprise Chimicolor, nous avons interpellé les services de l'État, la DRDE\*, en janvier 2016. En réalité, nous avons obtenu des réponses en février, d'abord un suivi des réalisations par l'Inspection des installations classées le 19 décembre 2013, le 30 juin 2014, le 19 juin 2015. Il a été conclu à l'époque, ont répondu les services de l'État, à l'absence de déchets dangereux, mais toutefois la présence de terres polluées. Il m'a également été répondu que ces terres polluées ont été recouvertes en août 2015.

Ensuite, constatant qu'il n'y avait pas d'activité du site, j'ai réécrit au Préfet en août 2016 pour lui demander à nouveau des informations sur la dépollution de ce site. Le Préfet m'a répondu en octobre 2016 et m'a indiqué que, premièrement, le terrassement avait repris du 7 au 16 décembre 2015 pour finaliser l'évacuation des terres polluées. Il m'a également dit, deuxièmement, que la deuxième étape de la dépollution, traitement par *venting*, avait débuté le 9 mars 2016 pour une durée de 6 mois. Enfin, il m'avait précisé qu'il avait demandé à l'exploitant de réaliser de nouvelles mesures de pollution résiduelle chez les riverains. Finalement, le Préfet a pris, le 9 février 2017, un nouvel arrêté car il avait été de nouveau saisi par les services, prescrivant des mesures complémentaires, notamment des investigations complémentaires sur le site et hors site, ainsi que des mesures de gestion de la pollution dans la perspective de l'état futur du site.

S'agissant de l'accessibilité des services de secours dans l'allée Henriot, qui est un sujet évidemment très important, lié au fait que l'allée est dans un état qui n'est pas, semble-t-il, satisfaisant, que des véhicules y stationnent également, la police municipale, à ma demande, est intervenue de très nombreuses fois afin de faire respecter la réglementation par le promoteur concernant les horaires de chantier et la disposition des palissades du chantier qui étaient susceptibles de gêner éventuellement l'intervention des véhicules de secours. Le marquage au sol de sécurisation des piétons a été réalisé et le bailleur social a retiré les jardinières sur l'allée. Les pompiers sont venus finalement, ont réalisé un contrôle de sécurité il y a une quinzaine de jours et nous ont donné, aux membres des services municipaux présents, un avis conforme pour l'accès à la voie pompiers. Se posait en particulier la question d'un certain nombre d'arbres dont les branches extrêmement foisonnantes auraient pu, selon certains, gêner l'accès des véhicules de secours. Les pompiers nous ont confirmé que ce n'était pas le cas et qu'ils pouvaient tout à fait avoir accès dans ces conditions.

Enfin, vous avez compris que c'est un sujet complexe, concernant les problèmes de stationnement qui gênent l'allée Henriot, nous avons pris, il y a longtemps déjà, un arrêté d'interdiction de stationnement. J'ai demandé à la police municipale, et j'ai souhaité que la police nationale le fasse également, de réaliser des contrôles réguliers.

Voilà, chers collègues, mes réponses aux différents points que vous avez abordés. Je veux simplement dire que c'est un sujet que je suis personnellement, car j'ai la chance d'être mis au courant par un certain nombre de citoyens extrêmement vigilants que je veux encore une fois remercier, et vous dire que tant que ces questions ne sont pas résolues, je ne prétends pas avoir de baguette magique pour les résoudre, mais je prétends pouvoir compter sur les services municipaux pour accompagner les uns et les autres.

Merci infiniment, je vous souhaite une bonne soirée à tous.

*La séance est levée à 22 heures 27.*